CREACC 2013
CRÉEZ, ACCOMPAGNÉ
11e ÉDITION
Concours d'aide à la création d'entreprise
Inscriptions sur www.creacc.com jusqu'au 1er juin 2013

MAI - SEPTEMBRE 2013

PROFESSION experts

LE MAGAZINE DES EXPERTS-COMPTABLES DE BRETAGNE
111

DOSSIER

CAPITAL INVESTISSEMENT en Bretagne

AFFAIRE DE GOÛTS

Restaurant Le Pressoir Saint Avé (56)

PROFESSION

Le catalogue de formations 2013/2014

ÉVÈNEMENTS D'EXPERTS

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Bretagne

INFOS www.bretagne.experts-comptables.fr
www.oecbretagne-tv.com

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, n° Siren 538 518 473. HEREZIE

Santé • Prévoyance • Retraite

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Harmonie Mutuelle est au service des professionnels libéraux. Fiscalement optimisées dans le cadre de la loi Madelin, nos solutions s'adaptent à chaque entreprise. Bénéficiez de l'expertise d'un spécialiste de la protection sociale et d'un interlocuteur unique pour l'ensemble de vos démarches de santé.

Harmonie Mutuelle, 1re mutuelle santé de France.

- 1er organisme mutualiste conventionné par le RSI avec 520 000 ayants droit
- 35 000 entreprises adhérentes
- 4,5 millions de personnes assurées en complémentaire santé

LABEL D'EXCELLENCE ATTRIBUÉ PAR DES EXPERTS
INDÉPENDANTS AUX MEILLEURS CONTRATS D'ASSURANCE.

Harmonie mutuelle

En harmonie avec votre santé

harmonie-mutuelle.fr

PIERRE BARREL

© Thomas Crabot

Éditorial

Chère Consœur, Cher Confrère,

Dans cette période instable économiquement, nous nous devons plus que jamais d'être aux côtés de nos clients. En ce sens, il convient d'apporter un conseil qualifié et pertinent. Aussi, à l'orée de cette nouvelle mandature, il m'a semblé pertinent de faire évoluer notre magazine à destination des experts-comptables bretons vers plus d'information en connexion directe avec l'environnement de l'entreprise.

Le CICE est lancé et son préfinancement par OSEO est en place. Nous nous devons de donner l'impulsion à nos clients et de les accompagner dans leur demande de préfinancement.

Le CICE est un levier simple et mobilisable. Il permet de préparer l'avenir, d'améliorer la trésorerie, de faciliter les recrutements et les investissements de compétitivité.

La mobilisation des experts-comptables pour favoriser cette information dans les entreprises sera un atout décisif pour l'économie bretonne.

Par ailleurs, nous avons pris la décision de lancer un cycle de dossiers sur les acteurs et l'environnement économique bretons : dossier sur l'export, dossier sur l'innovation, dossier sur les aides directes aux PME-PMI, etc.

Ce cycle commence dans ce magazine sur le capital investissement, environnement complexe où une multitude d'acteurs intervient. Je porte espoir que ce dernier vous fournira une information utile afin d'apporter un conseil ou un service à forte valeur ajoutée à vos chefs d'entreprises clients.

> La compétitivité d'aujourd'hui est la croissance de demain

Pierre BARREL,
Président

Les contrôleurs qualité, les médiateurs et les élus du Conseil sont conviés à participer le 9 juillet prochain au siège du Conseil régional de l'Ordre à une conférence sur l'actualité de la profession animée par Eric Ferdjallah.

[lu] Loïg Chesnais-Girard, Vice-Président Région Bretagne chargé de l'économie et de l'innovation (extrait interview dossier)

« Votre réseau, en relation étroite avec les chefs d'entreprises, est un levier important de diffusion et d'appropriation des modalités d'accompagnement existantes pour les entreprises. Voilà pourquoi je souhaitais vous remercier de la possibilité que vous offrez à la Région de faire connaître son action en ce domaine. »

[CRÉ'ACC 2013]
Le Grand jury Cré'ACC se tiendra le mardi 16 juillet prochain et réunira l'ensemble des partenaires du concours. Les candidats finalistes sélectionnés sur dossier présenteront leur projet oralement lors de ce Grand Jury, à l'issue duquel seront nommés les lauréats 2013. Une étape importante pour les candidats ! C'est l'opportunité pour eux de présenter leur projet à des professionnels et de le faire évoluer. La remise des prix Cré'ACC aura lieu dans le cadre de l'assemblée générale à St Malo le vendredi 8 novembre.

Le 26 septembre prochain, le Conseil régional de l'Ordre organisera en partenariat avec les notaires, les avocats, les commissaires aux comptes une conférence sur le thème « La confidentialité et le secret des affaires dans une logique interprofessionnelle » au Ponant à Pacé.

Les experts-comptables stagiaires de 1ere année et les stagiaires commissaires aux comptes feront leur entrée le 30 mai. Ils seront accueillis par Pierre Barrel, Président du Conseil, Dominique Guillet, Président de la CRCC, Jean-Maurice Majou, Contrôleur régional du stage, Yann Aubin, Président de la commission formation et les contrôleurs de stage. Cette année, Laurent Le Hen, Directeur de l'IRPEC, présentera l'Institut régional de préparation à l'expertise comptable et plus particulièrement l'organisation des sessions intensives pour les épreuves 1 et 4 du DSCG.

[CONFÉRENCE]
Le Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables était partenaire de la conférence-débat sur le thème : « Déclin en 3D pour la France ou rebond par ses entreprises » organisée le 11 avril dernier au siège du Crédit Agricole du Morbihan à Vannes en présence de Frédéric Duval, Délégué général du Medef-Bretagne et Henri Lagarde, Dirigeant et chef d'entreprise et ancien Président du Groupe Guyomarc'h. 140 participants ont assisté aux regards croisés de Frédéric Duval sur le déficit, la dette de la France, le poids sur les entreprises et la désindustrialisation et de Henri Lagarde sur la perte de compétitivité, le handicap de la fiscalité et les solutions pour rebondir avec en clôture la dédicace de son ouvrage.

[BAROMÈTRE]

CRÉER,
ACCOMPAGNER
LA JEUNE ENTREPRISE

583 experts-comptables inscrits
1884 bénéficiaires

ÉVÈNEMENTS D'EXPERTS

CRÉ'ACC
Tiwal et Cinatis 6
CÉRÉMONIES DES OSCARS 35 ET 22
Un soutien actif de l'Ordre 7
CONFÉRENCES
Loi de Finances 9
PARTENARIATS
Financement des TPE/PME en ligne 10
LES ÉCHOS DÉPARTEMENTAUX 11

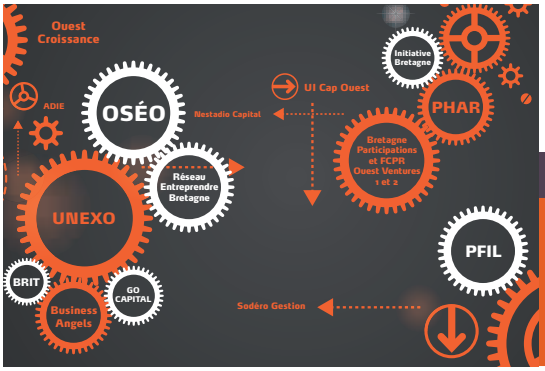

DOSSIER

CAPITAL INVESTISSEMENT en Bretagne 13-26

PROFESSION

FORMATION
ISFEC 27
AGENDA 29
PORTRAIT
Hervé Stéphanus 30
TABLEAU
Session du 22 mars 2013 31
RÉGLEMENTATION 33

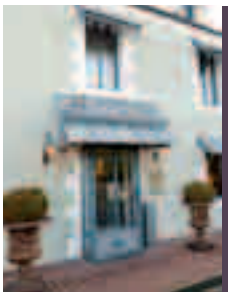

▪ *Restaurant Le Pressoir Saint Avé (56)*

AFFAIRE DE GOÛTS

BU ET APPROUVÉ 34
Chassagne-Montrachet 1er cru
Château La Grâce Dieu des Prieurs
TABLES D'EXPERTS 34
Restaurant Le Pressoir (56)
Restaurant Armen (29)

Directeur de publication : Pierre Barrel - **Rédacteurs en chef :** François Piffard - Loïz Pierre - **Rédaction :** Mikaëla Gargadennec - Les services du Conseil régional
Coordination : Christèle Salmon - **Photo couverture :** iStockphoto | **ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE** - ATALIS 2 - 3E, rue de Paris
CS 41701 - 35517 CESSON-SÉVIGNÉ Cedex - Tél. 02 99 83 37 37 - Fax. 02 99 83 34 70 - ordre@bretagne.experts-comptables.fr - www.bretagne.experts-comptables.fr - ISSN : 2111-3718
Création - Réalisation : Agence Autrement | Multidesign - www.agence-autrement.com **Régie publicitaire :** Agence Autrement - 02 99 78 09 09 - contact@agence-autrement.com

Cré'ACC

Tiwal et Cinatis

2 projets bretons primés au niveau national

Cré'ACC a fêté ses 10 ans ! Ce concours national, organisé par l'Ordre des Experts-Comptables et l'agence pour la création d'entreprises (APCE), récompense les nouveaux projets de création d'entreprises. Bénéficiant d'une popularité croissante auprès des jeunes créateurs d'entreprises, avec 364 dossiers déposés au niveau national en 2012, le concours aura réuni un nombre record de participants.

A l'occasion de cette édition anniversaire, le concours s'est doté pour la première fois d'un parrain : le footballeur Emmanuel Petit présent le 5 février dernier lors de la cérémonie de remise des prix à la Fédération Française de Football. Il a témoigné de son parcours d'entrepreneur et de ses nombreuses expériences de chef d'entreprise.
Comme chaque année, la sélection a récompensé les projets les plus innovants et prometteurs dans six catégories. Cette année, ce n'est pas un, mais deux projets bretons qui ont été primés : Tiwal, le 1er dériveur pneumatique mis au point par Marion Excoffon et la société Cinatis, le co-voiturage de marchandises proposé par Steven Gérard.
Deux prix pour Marion Excoffon : prix « création au féminin » et le prix « 10ème anniversaire / Pascale ULLMO ».
Cette jeune designer installée à Baden, révolutionne le monde de la voile légère avec son projet Tiwal. Le premier produit est un dériveur à coque gonflable. Il est léger et tient dans deux sacs, ce qui facilite son stockage et son transport puisqu'il se range dans un coffre de voiture.

« Etre lauréate du concours Cré'ACC, c'est un vrai coup de pouce financier et une véritable reconnaissance. Ce n'est pas évident de créer sa société, les encouragements et les félicitations que nous avons reçus, nous ont conforté dans notre détermination pour faire aboutir ce beau projet. Depuis le salon nautique de Paris en décembre dernier, nous commercialisons notre bateau que vous verrez bientôt sur les océans. Les commandes viennent de partout : Italie, Russie, Suisse, Autriche, Hong Kong, Emirats Arabes Unis » ajoute la jeune chef d'entreprise.

www.tiwal.com

Steven Gérard avec son projet Cinatis, a été récompensé dans la catégorie « 3ème coup de cœur du jury ».
La société Cinatis propose une solution collaborative et communautaire pour le transport des marchandises. La plateforme permet aux entreprises de regrouper leurs marchandises selon leur compatibilité et de proposer ainsi des camions complets aux transporteurs. En optimisant les chargements, l'entreprise apporte une réponse à la hausse des coûts de transport persistante depuis plusieurs années. Après le co-voiturage de personnes, *« Cinatis propose une solution de co-voiturage de marchandises »*.

« Cette remise des prix au niveau national était très agréable, elle s'est déroulée dans un lieu atypique, la Fédération française de football, et elle m'a permis de rencontrer des personnes ayant des projets très différents. Ce prix national est valorisant car il permet de mettre en avant notre entreprise et surtout d'avoir une reconnaissance au-delà de la région Bretagne. Il donne encore plus de crédibilité à notre projet. C'est un atout irrémédiable pour démarrer une activité. Ce prix national est une référence que nous pouvons faire valoir auprès des grands groupes européens ».

www.cinatis.com

Cérémonies des Oscars 35 et 22

Un soutien actif de l'Ordre

Une réel potentiel de développement en Ille-et-Vilaine

La cérémonie des Oscars d'Ille-et-Vilaine a récompensé le 15 février dernier à Cesson-Sévigné des entrepreneurs du département. Les initiatives innovantes, originales, à caractère d'exemplarité et avec un réel potentiel de développement ont été mises en avant au travers de cette cérémonie. Une nouvelle fois, le Conseil régional de l'Odre était partenaire de cette belle manifestation.

Les lauréats entourés des partenaires

Parmi les 70 dossiers, le jury de professionnels a sélectionné les cinq lauréats. Les prix ont été remis dans les catégories : développement à l'international, croissance, développement durable, maîtrise des sciences et des technologies, prix spécial.
« Cette année est un très bon cru. A travers les lauréats, on voit émerger les leaders économiques de demain en Ille-et-Vilaine. La plupart sont jeunes, il y a aussi des femmes. C'est très rassurant pour l'avenir. Cela prouve que nous avons une nouvelle génération d'entrepreneurs, prête à assurer la relève dans notre territoire » précise François Chatel, Président de l'association des Oscars d'Ille-et-Vilaine.
Pierre Barrel, Président du Conseil régional de l'Ordre, a remis l'Oscar du développement durable à Rachel Denis-Lucas, dirigeante avec son frère Renan Denis, du groupe Denis Matériaux. *« L'Institution se doit d'être partenaire de ces Oscars, car nous sommes au cœur de notre métier, nous sommes dans l'économie. Nous devons être là pour récompenser et féliciter les chefs d'entreprise primés. Je suis heureux de remettre ce prix au groupe Denis Matériaux qui a su se spécialiser dans le développement durable »* précise Pierre Barrel.

Les autres prix :
- Le prix du développement à l'international à Jean-Louis Saltel, PDG de Saltel industries, à Bruz et Noyal-Châtillon-sur-Seiche (équipements pour l'industrie pétrolière).
- Prix de la maîtrise des sciences et technologies à Valérie Cottereau, société Artefacto à Rennes (services et outils de communication 3D pour la réalité augmentée).
- Prix de la croissance à Frédéric Martin et Loïc Mailleux, MX contact à Acigné (outillage et manutention agricoles).
- Prix spécial du jury à Olivier Lesbre, DGA MI (Maîtrise de l'information) à Bruz (Développement de systèmes de défense).

Un premier cru prometteur pour les Côtes d'Armor

En partenariat avec le Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables, la 1ère édition des Oscars des entreprises des Côtes d'Armor s'est déroulée le 29 mars dernier au Grand-Pré à Langueux. A cette occasion, cinq trophées ont été remis à cinq entreprises mises en valeur qui ont, par leurs actions, démontré leur capacité à conduire des projets exemplaires ou innovants.

Les lauréats

La philosophie des Oscars des Côtes d'Armor est claire : « Donner l'envie d'agir, mettre en avant les valeurs d'engagement, rapprocher l'économique et le social, décloisonner et favoriser les échanges entre différents acteurs, inspirer de nouveaux élans, et découvrir des talents » précise Jean-Claude Balanant, expert-comptable et membre de l'association.

Sous la présidence de Noël Le Graët, les 20 membres du jury se sont réunis à deux reprises pour sélectionner cinq entreprises parmi 80 entreprises susceptibles de concourir. Le jury était composé de : représentants des partenaires de l'association, du monde économique, associatif ou de la recherche, personnalités reconnues pour leurs compétences en matière économique.

Le prix de la croissance a été remis à l'entreprise Marie Morin. Cette entreprise familiale qui a démarré en 1994 à Quessoy ne cesse de croître avec une surface de production qui double, un effectif qui a crû de 50% en 18 mois, une gamme de desserts qui s'étoffe. D'abord présente sur le marché régional puis national, Marie Morin se lance à l'exportation. On peut trouver ses desserts en Belgique, en Suisse, en Autriche, en Allemagne, en Italie et jusqu'en Thaïlande.

Le prix du développement à l'international est revenu à I-Tek qui selon les années réalise entre 60 et 85% de son chiffre d'affaires sur les marchés internationaux. Installée à Trémeur depuis 1992, I-Tek s'est spécialisée dans la conception, la production et la commercialisation d'équipements pour les élevages porcins. Elle emploie actuellement une cinquantaine de personnes.

Le prix du développement durable a été décerné à Grand Ouest Etiquettes. Pour la dirigeante de cette société, le développement durable est une démarche pérenne visant une économie durable. Ce n'est pas une démarche ponctuelle, mais une pierre angulaire stratégique. Les 70 personnes de l'entreprise sont les acteurs quotidiens de cette démarche globale.

Le prix de la maîtrise des sciences et des technologies a été remis à Kéopsys, basée à Lannion. Cette société fabrique une large gamme de lasers et d'amplificateurs à fibres optiques. Sur le marché mondial, l'entreprise réalise 85% de son chiffre d'affaires, en s'appuyant sur ses filiales australienne et nord-américaine.

Le prix spécial du jury est revenu à Boréal qui produit une gamme de quatre bateaux de 44 à 55 pieds. Le Boréal 44 a déjà remporté plusieurs prix : le titre « Voilier de l'année 2010 », le titre « bateau de l'année » aux Pays Bas.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Bretagne

APCE

Concours organisé par les Experts-Comptables de Bretagne & l'APCE

Concours d'aide à la création d'entreprise

Impliquez-vous dans le concours de la profession !

Si vous avez parmi vos clients des créateurs qui méritent selon vous d'être récompensés pour leur idée de création, leur dynamisme, leur talent, leur originalité, leur personnalité, incitez-les à concourir !
C'est une formidable opportunité de crédibiliser son projet et de lui offrir une visibilité sur le plan régional et national.

Un gage de notoriété et d'image pour notre Profession.

2013
CREACC
CRÉEZ, ACCOMPAGNÉ
11e ÉDITION

INSCRIPTIONS sur www.creacc.com du 15 Avril au 1er Juin

À GAGNER

2 ans d'ACCompagnement par un Expert-Comptable

Formation création d'entreprise du réseau des CCI

Film promo de votre projet

+ **un chèque de 750€**

& PRIX SPÉCIAL DU JURY
«Image de marque» par l'agence Autrement

En partenariat avec

AG2R LA MONDIALE
Groupama Loire Bretagne
gan
BNP PARIBAS BANQUE DE BRETAGNE
Crédit Mutuel de Bretagne — la banque à qui parler
EMERGYS
reseauentreprendre bretagne
CCI Entreprendre Bretagne
inpi INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
incubateur
initiative bretagne — Un réseau. Un esprit
agence autrement Communication / Multidesign

Sous le haut patronage

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

© agence-autrement.com

Conférences

Loi de Finances
un véritable succès

667 experts-comptables et notaires, 1591 collaborateurs de structures d'expertise comptable ont participé aux 2 conférences sur Brest et Pacé et aux 19 réunions de présentation de la Loi de finances 2013. Ainsi, au total, près de 2300 personnes ont été formées sur ce sujet.

Les 15 et 16 janvier derniers, Bernard Plagnet, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, a évoqué les principales mesures fiscales qui intéressent les experts-comptables, les notaires et les particuliers à savoir :

- La réforme de l'impôt sur le revenu avec la grande innovation : la barémisation ;
- La réforme de l'ISF qui consiste à rétablir l'ancien barème, beaucoup plus sévère, et le rétablissement du plafonnement en fonction du revenu ;
- Pour la fiscalité des entreprises, la mesure phare est la création d'un nouveau crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi qui devrait aboutir pour les entreprises à un avantage fiscal d'une vingtaine de milliards. Cet avantage sera financé par un réaménagement des taux de TVA en 2014.

▪ Bernard Plagnet, Professeur à la Faculté de droit de Toulouse

En sus de ces 2 conférences, 19 réunions, réservées aux collaborateurs de structures d'expertise comptable ont été organisées sur tout le territoire breton. Des animateurs de qualité ont ainsi pu exposer durant 4 heures les mesures phares de cette Loi de finances 2013. L'organisation de ces réunions a été possible grâce au partenariat noué avec la majorité des OGA.

Les OGA partenaires

A noter !

Nous vous donnons rendez-vous
les 14 et 15 janvier 2014
pour les conférences Loi de Finances
animées par Bernard Plagnet

RÉUNION PARTENAIRES

Le 11 mars dernier, près de 40 partenaires ont répondu présent à l'invitation d'Ollivier Moisan, François Piffard et Yann Aubin respectivement Présidents des commissions entreprises, communication et formation. Ainsi, ils ont présenté les actions et les supports de communication pour l'année 2013. Pierre Barrel, Président du Conseil régional de l'Ordre a également énoncé les orientations stratégiques de l'Institution pour les 2 années à venir.

L'Ordre des Experts-Comptables de Bretagne poursuit ses actions de communication et organise notamment son assemblée générale et le concours Cré'ACC. Parallèlement, il développe des outils de communication : le magazine Profession Experts, le catalogue de formations de l'ISFEC. Pour chacune de ces actions et pour chacun de ces supports, des partenaires accompagnent l'Institution et renforcent ainsi leur image et leurs contacts avec les experts-comptables de Bretagne.

« La qualité de ces évènements et de ces outils, c'est également le fruit d'un partenariat basé sur une relation professionnelle forte, avec les partenaires du Conseil régional de l'Ordre ». C'est en ces termes que Pierre Barrel a remercié l'ensemble des partenaires. Puis il les a conviés, à l'issue de cette réunion, à un cocktail déjeunatoire convivial sur le thème des Caraïbes.

Les partenaires de l'Institution

Partenariats

Financement des TPE/ PME

Mode d'emploi des 4 réseaux signataires régionaux

La profession s'est mobilisée pour faciliter l'accès au financement bancaire des TPE, notamment pour les besoins de financement inférieurs à 25 000 €, mais également le financement des PME de croissance, des pré-ETI et des ETI.
Le Conseil supérieur a mis en place différents partenariats avec les réseaux bancaires. Le Conseil régional de l'Ordre en a décliné certains. Pour vous aider à vous y retrouver et pour connaître les modalités de demandes de financement, voici un mode d'emploi. L'objectif est d'aider les experts-comptables à réaliser les demandes de financement pour le compte de leurs clients en utilisant les dossiers modélisés, à télécharger sur www.financement-tpe-pme.com, conçus conjointement avec les établissements financiers concernés.

Financement des TPE : 25 000 €. Financement du bas de bilan
Un crédit amortissable à moyen terme inférieur à 25 000 € pour financer des besoins de trésorerie tels que :
- Le poste clients,
- Le recrutement d'un salarié (financement de la période d'adaptation au poste de travail),
- La consolidation des découverts structurels.

Les atouts de ce financement :
- La réduction du délai de réponse de la banque à 15 jours,
- La sécurisation de la banque par l'assurance modérée de l'expert-comptable (validation de la cohérence des hypothèses de travail qui sous-tendent les prévisionnels),
- Le dossier simplifié de quatre pages,
- L'obligation pour la banque de motiver son éventuel refus de financement.

la Banque Populaire de l'Ouest

- Télécharger le dossier modélisé de 4 pages disponible aux formats PDF et Excel sur **www.financement-tpe-pme.com**
- Transmettre par email le dossier complété, renommé « dossier » suivi du nom de l'activité et du code postal (exemple : dossier DURAND 35500), doublé du fichier PDF et signé avec Signexpert à anne-laure.riche@ouest.banquepopulaire.fr ou patrick.leroyer@ouest.banquepopulaire.fr en indiquant dans l'objet du message le nom du dossier. Vous pouvez également vous rendre directement à l'agence bancaire.
- Votre interlocuteur régional est Patrick Leroyer, Responsable du marché des professionnels : patrick.leroyer@ouest.banquepopulaire.fr

LCL

- Télécharger le dossier modélisé de 4 pages disponible aux formats PDF et Excel sur **www.financement-tpe-pme.com**
- Réaliser une demande de rendez-vous en ligne : https//professionnels.lcl.fr/prendre-rdv-csoec
- Transmettre concomitamment le dossier Excel complété, imprimé et signé avec Signexpert via enseignes-contact@lcl.fr ou se rendre directement à l'agence bancaire.
- Votre interlocuteur régional est Eric Bourgault, Responsable des marchés professionnels de Bretagne : eric.bourgault@lcl.fr

Rencontres informatiques de

Lundi 24 Juin 2013
16H00 - 18H00
Animée par Noël Minard, Dirigeant de A2COM et Associé du groupe Résadia
Suivie d'un cocktail
Au siège du Conseil régional de l'Ordre de Bretagne

Thème : Cloud Computing BYOD. Les nouveaux phénomènes de l'informatique d'entreprise.
- Venez découvrir ces pratiques innovantes qui feront l'informatique de demain.
- Simplicité, fiabilité, accessibilité, quels intérêts pour un cabinet d'expertise comptable ?

Lundi 23 Septembre 2013
15H00 - 18H00
Suivie d'un cocktail
Au siège du Conseil régional de l'Ordre de Bretagne
Thème : Présentation des produits primés au concours Euréka 2012 par les lauréats présents lors du congrès national de l'Ordre à Paris en Octobre dernier.

ECOCO - www.ex-plus.fr
Présenté par Tito Colonna.
Site permettant aux experts-comptables d'accéder aux conventions collectives et à différents outils dont les règles issues des textes officiels.

en ligne

Groupe Crédit du Nord et Banque Tarneaud

- Télécharger le dossier modélisé de 4 pages disponible aux formats PDF et Excel sur **www.financement-tpe-pme.com**
- Réaliser une demande de crédit en ligne : https://www.credit-du-nord.fr/instit/IPI/appmanager/instit/professionnels ou sur le site de la filiale du groupe de votre région.
- Transmettre par voie électronique le dossier Excel complété à l'interlocuteur communiqué par la banque en retour ou se rendre directement à l'agence bancaire.
- Vos interlocuteurs pour le Crédit du Nord sont :
  Laurent Bourny : 02 23 45 55 32, laurent.bourny@cdn.fr
  Sylvie Boismery : 02 23 45 55 34, sylvie.boismery@cdn.fr
- Vos interlocuteurs pour la Banque Tarneaud sont :
  Mickaël Palencia : 02 97 35 27 15, mickael.palencia@tarneaud.fr et
  Laurent Bordes : 02 97 01 29 29, laurent.bordes@tarneaud.fr

Crédit Agricole de Bretagne

- Télécharger le dossier modélisé de 4 pages disponible aux formats PDF et Excel sur **www.financement-tpe-pme.com**
- Crédit Agricole de Bretagne a désigné un interlocuteur de référence par département auquel le dossier sera transmis par email (PDF signé électroniquement avec Signexpert).
- Crédit agricole Côtes d'Armor :
  Bruno Collic, Responsable des marchés professionnels :
  bruno.collic@ca-cotesdarmor.fr – 02 96 01 32 43.
- Crédit Agricole Finistère : Nathalie Cado, Responsable des marchés professionnels : nathalie.cado@ca-finistere.
- Crédit Agricole Ille-et-Vilaine : Dominique Salaun, Responsable des marchés professionnels : dominique.salaun@ca-illeetvilaine.fr
  02 99 03 38 37.
- Crédit Agricole Morbihan : Emmanuel Le Poivre, Responsable des marchés professionnels : emmanuel.lepoivre@ca-morbihan.fr
  02 97 01 78 90.
- Le partenariat prévoit également sur l'initiative de l'expert-comptable un « rendez-vous développement » pour les entreprises en phase d'accélération de leur croissance et un « rendez-vous accompagnement » pour les entreprises en difficulté.

Bretagne

transfertBANQUE
Présenté par Dominique Roos.
Solution Full SAAS de récupération et imputation totalement automatisée des relevés bancaires vers tout logiciel comptable. Module de communication avec votre client.

Qweeby
Présenté par Eric Wanscook.
Permet l'émission de factures électroniques à partir de n'importe quel outil de facturation, gestion commerciale ou ERP. Les factures récupérées sous format PDF, signées et transmises sous une forme exploitable à leurs destinataires. Envois tracés.

A noter
Vous recevrez très prochainement par mail l'invitation à la 1ère rencontre. Venez nombreux accompagnés de vos collaborateurs NTIC.

Contact : bmartin@bretagne.experts-comptables.fr - 02 99 83 63 23

ASSOCIATION LOCALE DU PAYS DE SAINT-BRIEUC - LAMBALLE

Des idées innovantes à renouveler

Bernard LE DENMAT à Radio'Activ

Le 25 mars dernier, l'association locale des experts-comptables du pays Briochin et de Lamballe a cherché à innover en proposant une présentation de la profession sur une radio locale, RADIO'ACTIV, et ce, en partenariat avec la Maison de l'emploi du Pays de Saint-Brieuc. En cette période chargée, trouver des confrères volontaires n'a certes pas été très facile. L'objectif était de présenter nos différents métiers de l'expertise comptable, leurs spécificités et les côtés positifs de l'activité en cabinet, la différence entre le métier d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, ainsi que les différentes voies d'accès à notre profession. Pour ce faire, nous étions trois confrères, dont deux exerçant également le métier de commissaire aux comptes, et nous étions accompagnés d'un apprenti en DSCG, qui a présenté sa vision de la profession et son parcours. Une émission d'une heure à renouveler sans aucun doute.

Autre actualité, après son assemblée générale le mercredi 19 décembre qui a de nouveau réuni plus de 20 consœurs et confrères, l'activité du 1er trimestre 2013 a été l'occasion de nous réunir pour le choix des formations ISFEC décentralisées. Nous étions une dizaine pour choisir les thèmes des formations qui devraient avoir lieu sur la région briochine. Alexandre Rault nous a représenté lors de la réunion de synthèse qui a eu lieu à Pontivy le jeudi 21 mars.
Enfin, nous avons répondu présent à l'invitation du Président de la commission communication du Conseil régional de l'Ordre du 7 mars 2013, souhaitant ouvrir la commission aux associations locales.

Pour tout renseignement, contactez Bernard Le Denmat,
bernard.ledenmat@ageca-conseils.fr

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE 2013
8 NOVEMBRE
PALAIS DU
GRAND LARGE
SAINT-MALO

EXPERTS-COMPTABLES > PARTENAIRES OFFICIELS DES > CHEFS D'ENTREPRISES

Cette année, la rencontre annuelle des experts-comptables de Bretagne sera organisée au Palais du Grand Large de Saint-Malo. Pierre Barrel, Président du Conseil régional de l'Ordre, vous donne rendez-vous le 8 novembre 2013.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Bretagne

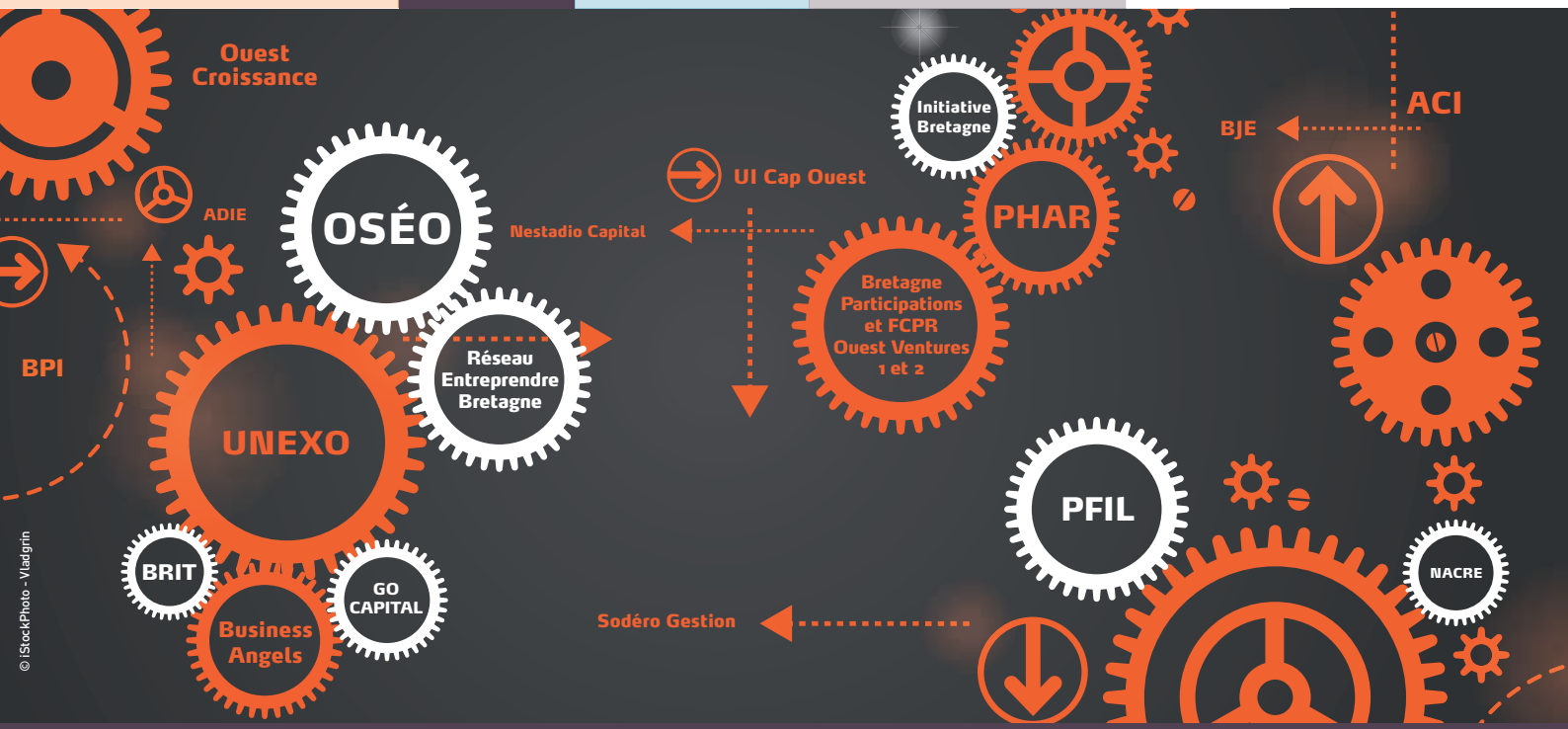

DOSSIER

CAPITAL INVESTISSEMENT en Bretagne

Présentation
du Capital Investissement ou Private Equity

Le métier du Capital Investissement consiste à prendre des participations minoritaires (le plus souvent) ou majoritaires (de manière exceptionnelle) dans le capital d'entreprises. Cette activité s'exerce sur quatre segments : le capital risque (amorçage, création), le capital développement, le capital transmission (LBO, MBO, etc...) et le capital retournement.

Il conviendra dans la présentation de dissocier les structures de gestion des fonds gérés. Il existe plusieurs types de fonds :

- **Le FCPR : Fonds Commun de Placement à Risques**

Appartenant à la famille générale des OPCVM, le FCPR est une copropriété de valeurs mobilières et n'a pas de personnalité morale. Il est géré par une société de gestion, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui agit au nom et pour le compte du FCPR, le représente et l'engage. Un FCPR doit investir dans des participations au capital de sociétés, en respectant certains quotas selon les types d'investissement.

- **Les FCPI : Fonds Commun de Placement dans l'Innovation**

Type de FCPR devant investir à hauteur d'un quota minimum dans des entreprises innovantes. Les FCPI ont été créés par la Loi de Finances pour 1997 afin de faciliter le développement des PME-PMI dites innovantes. Ainsi, les FCPI sont des véhicules qui doivent être investis à hauteur de 60% de leur actif dans des valeurs mobilières, parts de société à responsabilité limitée et avances en compte courant émises par des sociétés innovantes.
Pour être innovante, une entreprise doit réaliser un certain niveau de dépenses de recherche et développement ou doit obtenir la reconnaissance du caractère innovant de ses produits, procédés ou techniques par un établissement public compétent (pour la France, c'est Oséo Innovation qui sera l'établissement compétent).
Le solde de l'actif du FCPI (40% maximum) est investi librement (placements monétaires, actions, obligataires).

- **Les FIP : Fonds d'Investissement de Proximité**

Type de FCPR devant investir dans des PME non cotées situées dans une même zone géographique.
Créés par la loi du 1er août 2003 pour l'initiative économique, les FIP ont vocation à favoriser le développement des petites et moyennes entreprises régionales.
Les FIP sont des véhicules d'investissement qui doivent investir

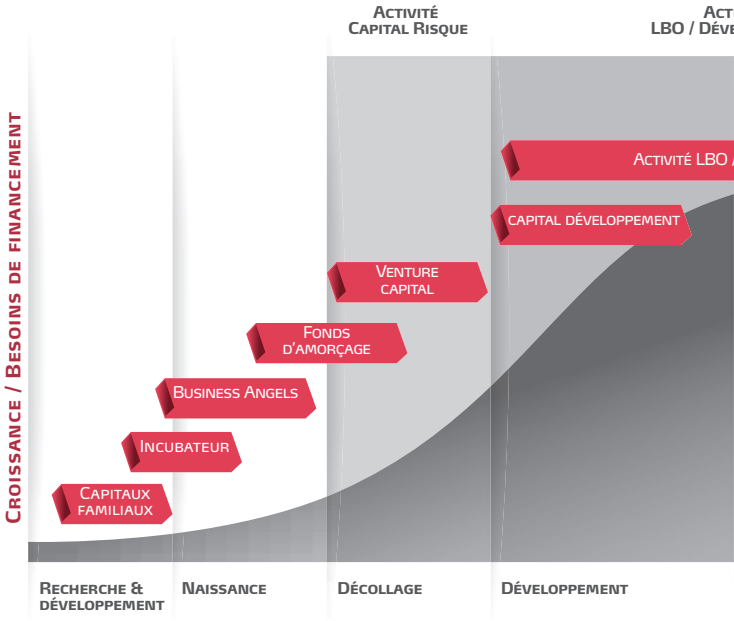

60% de leurs actifs dans des titres de PME françaises non cotées (c'est-à-dire dans des entreprises indépendantes de moins de 250 salariés réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'€ et affichant un total au bilan n'excédant pas 43 millions d'€) issues de 4 régions limitrophes maximum et dont 10% au moins doivent être des entreprises « jeunes » créées depuis moins de 5 ans.
Le solde de l'actif du FIP (40% maximum) est investi librement (placements monétaires, actions, obligataires).

- **Les FCI : Fonds de Capital Investissement**

Véhicule regroupant des investisseurs en vue de faire des investissements en Capital Investissement et d'en partager les résultats.

- **Les fonds de fonds**

Le fonds de fonds est une structure de mutualisation de participations dans plusieurs fonds de Capital Investissement.

- **Les fonds secondaires**

Les fonds secondaires de Capital Investissement sont spécialisés dans le rachat de parts dans des fonds primaires à des investisseurs qui souhaitent se désengager avant le terme des fonds.

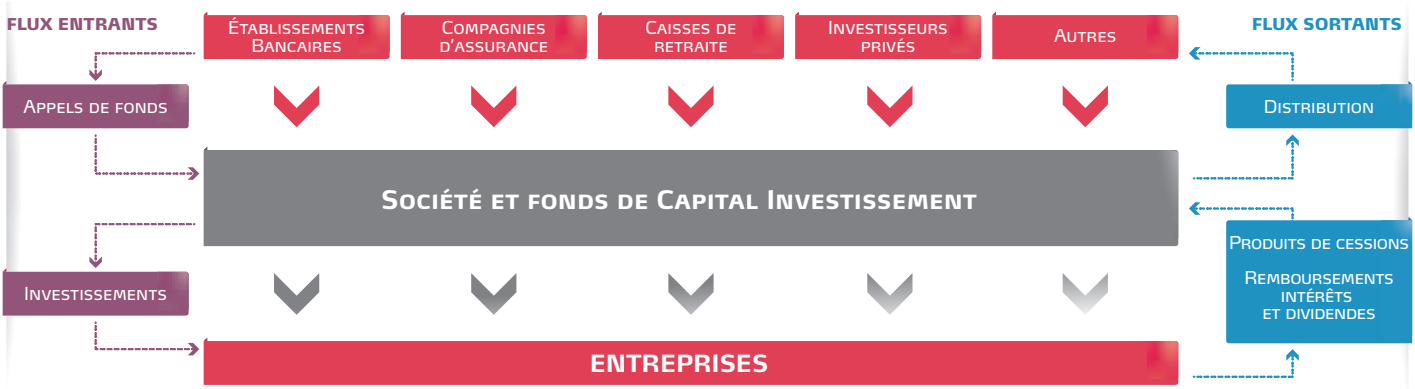

Source : AFIC - Association française des investisseurs pour la croissance

Activité du Capital Investissement

Répartition géographique des investissements réalisés en France

Prépondérance de l'Ile-de-France
- 83% des sociétés de gestion
- 60% des montants investis en France en 2011

mais...
- L'attractivité des régions est reconnue : 61% des entreprises françaises en portefeuille au 31/12/2012 se situent dans les régions (hors IDF)

La région Bretagne est la septième région par le nombre d'entreprises en portefeuille en 2011.

Répartition des entreprises en portefeuille au 31/12/2011

Répartition des investissements en 2011

Historique des investissements par métier en Bretagne

Source : AFIC - Association française des investisseurs pour la croissance

Source : AFIC - Association française des investisseurs pour la croissance

Les acteurs
du Capital Investissement en Bretagne

Comme le montre le graphique ci-dessous, il existe un grand nombre d'acteurs et/ou de fonds intervenant sur cette thématique. Dans ce cadre, il n'était pas possible d'être totalement exhaustif. Aussi, le choix a été fait de présenter les acteurs ayant des outils dédiés et spécifiques à la Bretagne ou au Grand Ouest. Cette partie sera décomposée de la manière suivante :

- **Présentation des acteurs organisés sous forme associative,**
- **Présentation des acteurs publics et des fonds mixtes publics/privés à vocation régionale,**
- **Présentation des opérateurs privés ayant des fonds à vocation régionale.**

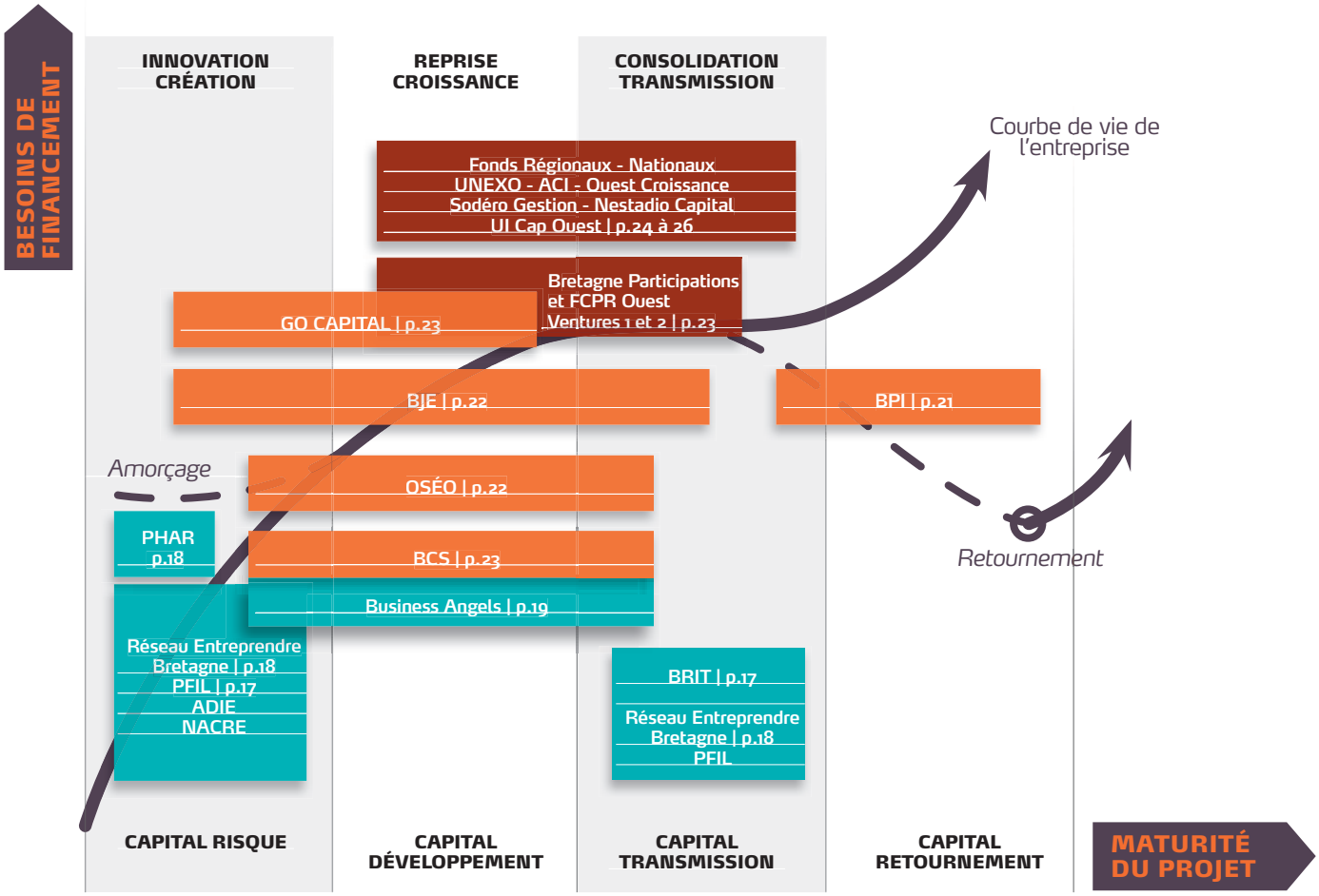

Légende
ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique
BCS : Bretagne Capital Solidaire
BJE : Bretagne Jeunes Entreprises
BPI : Banque Publique d'Investissement
BRIT : Bretagne Reprise Initiative Transmission
PFIL : PlateFormes d'Initiative Locales
PHAR : Prêt d'Honneur pour l'Amorçage Régional

1 La sphère associative

1.1 Initiative Bretagne

Initiative Bretagne est une association ayant vocation à attribuer des prêts d'honneur à des créateurs ou repreneurs d'entreprises.

Le montant du prêt d'honneur est à définir avec la plateforme où votre projet est situé. Généralement, les plateformes accordent des prêts de 3 000 à 25 000€.
Le prêt d'honneur est un prêt personnel, sans intérêt ni garantie personnelle qui permet de renforcer vos fonds propres. La durée de remboursement est de 2 à 5 ans.

Quelques chiffres clés :
En 2010, les plateformes réunies dans Initiative Bretagne ont financé 808 projets de créations ou de reprises d'entreprises. Depuis 2006, ce sont plus de 3 644 entreprises que le réseau Initiative Bretagne a contribué à créer ou à reprendre.
Les 20 plateformes de la région ont accordé 8 millions d'€ de prêts d'honneur à taux zéro.
Ces associations adhérentes de Initiative France, premier mouvement national associatif d'appui et de financement de la création d'entreprises, partagent un mode d'intervention commun reposant sur le renforcement des fonds propres des créateurs et repreneurs d'entreprises : c'est la raison d'être du prêt d'honneur à taux zéro et sans garanties exigées. Le prêt moyen des plateformes d'Initiative Bretagne s'élève à 7 170 €.

Les prêts d'honneur à taux zéro accordés par Initiative Bretagne ont facilité ensuite la mobilisation de **65,3 millions d'€ de prêts bancaires, en complément du prêt d'honneur.**

Plus d'infos : www.initiative-bretagne.fr

Le réseau des PFIL (PlateFormes d'Initiative Locales)

CÔTES D'ARMOR
- Initiative Trégor
- Initiative Armor
- Initiative Centre Bretagne
- Initiative Pays de Dinan
- Initiative Pays de Guingamp

ILLE-ET-VILAINE
- Initiative Brocéliande
- Pays de Fougères Initiative
- Initiative Rennes
- Initiative Pays de Saint-Malo
- Portes de Bretagne Initiative
- Initiative Pays de Vilaine

MORBIHAN
- Pays de Vannes Initiative Réseau
- Initiative Pays de Lorient
- Pays de Pontivy Initiative
- Pays de Ploërmel Initiative
- Initiative Pays d'Auray

FINISTÈRE
- Initiative Centre Ouest Bretagne
- Triangle Initiative
- Pays de Brest Initiative
- Cornouaille Initiative

Plus d'infos : www.initiative-bretagne.fr

BRIT (Bretagne Reprise Initiative Transmission)

Augmenter les fonds propres et améliorer l'accès au crédit bancaire :
La région Bretagne, la Caisse des Dépôts et les banques régionales ont créé un fonds spécifique dédié aux repreneurs d'une TPE-PME domiciliée en Bretagne.
Ce fonds aide les repreneurs sous forme de prêts d'honneur, prêts personnels sans garantie et sans intérêt d'un montant compris entre 3 000 et 20 000€.

Double originalité
- Le fonds BRIT est doté d'un budget important associant fonds publics et privés et est géré par Initiative Bretagne, la coordination régionale des vingt plateformes bretonnes Initiative France.

Une aide sous forme de prêt d'honneur
- Prêts personnels (d'un montant compris entre 3 000 et 20 000€) sans garantie et sans intérêt, sur une durée maximum de cinq ans.
- Le prêt BRIT doit être couplé avec un prêt d'honneur d'une Plateforme Initiative France (PFI).

L'éligibilité du projet s'analyse sur le territoire, dans la plateforme Initiative France concernée.
- Le comité d'agrément de la plateforme décide de l'octroi du prêt BRIT.
- Pour un repreneur, c'est une seule décision et 2 prêts d'honneur.

3 critères doivent être remplis :
1- Le montant des 2 prêts d'honneur est plafonné à l'apport du créateur,
2- Le maintien des emplois de l'entreprise (sauf si la viabilité du projet nécessite un réajustement préalable des effectifs),
3- Un effet de levier bancaire significatif

1.2

Réseau Entreprendre en Bretagne

La mission du Réseau Entreprendre est de contribuer à la réussite de nouveaux entrepreneurs significativement créateurs d'emplois et de richesses.

Objet :
- **l'accompagnement par des chefs d'entreprise**. L'engagement de ces chefs d'entreprise au sein de Réseau Entreprendre Bretagne est alimenté par leur passion de l'entrepreneuriat et leur envie de la transmettre à de nouveaux entrepreneurs dans un esprit de citoyenneté économique. Ainsi, les membres donnent bénévolement de leur temps pour étudier les projets, participer aux comités d'engagement, accompagner des lauréats et animer leur association... Ce qui représente plus de 70 000 heures de bénévolat par an.
- **un financement sous forme de prêts d'honneur**, particulièrement intéressant pour leur effet de levier sur les autres financements, notamment bancaires.

Prêt d'honneur :
De 15 000€ à 50 000€ (jusqu'à 90 000€ pour les projets innovants) sans intérêt, ni garantie, pour lever les premiers financements.
Prêt moyen autour de 22 K€.
Chiffres clés : 293 prêts accordés pour 5,4 M€ et 4000 emplois concernés.

Plus d'infos : www.reseau-entreprendre-bretagne.fr

© iStockPhoto - Blackred

Gestion des prêts PHAR

Prêt d'honneur pour l'amorçage régional (PHAR) Bretagne
Créé à l'initiative de la Caisse des Dépôts et Consignations en partenariat avec la Région, le « Phar » vise à compléter la chaîne du financement des entreprises innovantes en création en assurant le premier financement en « fonds propres » des phases d'amorçage à haut risque.

Quel objectif ?
Apporter un premier financement en abondant l'apport des créateurs d'entreprises innovantes. Débloqué au moment de la création de l'entreprise, le prêt d'honneur accordé dans le cadre du Phar accompagne les projets risqués à potentiel.
La particularité du Phar réside dans l'analyse de ce risque, l'objectif étant de cibler les projets innovants sur lesquels l'accompagnement traditionnel n'intervient pas.

Pour qui ?
> Bénéficiaire :
Porteurs de projets (personnes physiques) en phase de création d'une entreprise innovante sur le territoire breton.
Pour pouvoir obtenir un prêt d'honneur, le porteur de projet doit, pour le même projet, bénéficier d'un financement complémentaire tel que :
- apport personnel du (des) créateur (s) ;
- prêt bancaire ;
- mobilisation de capitaux provenant de réseaux d'investisseurs (Cigales, Business Angels,...) ;
- autre prêt d'honneur conjoint.

Précision : la création d'une filiale n'entre pas dans le cadre de ce dispositif.

Quelles modalités ?
> Modalités d'intervention
- **Aide au montage du dossier.** Pour détecter les entreprises en création susceptibles d'être aidées, le Phar s'appuie sur les compétences d'organismes dits «apporteurs de projets», adhérents pour la plupart du réseau breton de l'innovation : Bretagne Valorisation, Critts, technopoles régionales, chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, Plateformes d'initiative locales, etc. Ils sont chargés de la détection et de l'accompagnement des porteurs de projets dans le montage de leur dossier.
- **Suivi sous forme de coaching** des projets par le réseau Entreprendre Bretagne.

- **Accompagnement tout au long du projet**
- Le référent entrepreneur rencontre le porteur de projet au moins une fois par mois.
- Le Réseau Entreprendre en Bretagne et les structures accompagnatrices veillent à assurer la continuité et la complémentarité de l'accompagnement.
- L'accompagnement est prévu pour une durée minimale d'un an, avec rapport d'étape à six mois.

> Financement
Sous forme de prêt d'honneur sans intérêt d'un montant maximum de 45 000€, débloqué au moment de la création d'entreprise : le prêt est apporté à l'entreprise en fonds propres ou quasi fonds propres. Cette aide financière est indissociable de l'accompagnement du projet (voir modalités d'intervention)

Plus d'infos : innovation.sitt@region-bretagne.fr
www.bretagne.fr

1.3

Les Business Angels

Un Business Angel est une personne physique qui investit une part de son patrimoine dans une entreprise généralement innovante à potentiel et qui, souvent, met gratuitement à disposition de l'entrepreneur, ses compétences, son expérience, ses réseaux relationnels et une partie de son temps.

Les Business Angels, seuls ou à plusieurs, sont susceptibles de financer des investissements de 50 à 700 K€ (rarement davantage). L'intervention des Business Angels se situe généralement après l'intervention du « love money », des soutiens publics et des prêts d'honneur (qui permettent à l'entrepreneur de trouver les financements pour démarrer son activité) et avant l'intervention des professionnels du capital investissement (capital risque, capital développement).

Aujourd'hui en France, il existe entre 4000 et 5000 Business Angels « référencés » par France Angels (nombre qui croît rapidement). Pour comparaison, il en existe 50 000 en Angleterre et 500 000 aux USA (soit 100 fois plus !).

Le champ d'intervention des Business Angels est donc le plus généralement le capital risque (création), même si rien ne leur interdit d'intervenir en capital développement ou en capital transmission.
Les Business Angels sont en général regroupés sous forme associative sur un territoire délimité et interviennent, soit via une société qu'ils ont créée à cet effet (type SIBA), soit directement en tant que personne physique.

Dans le cadre de la rédaction de ce dossier, nous avons recensé 5 associations sur la région Bretagne. Toutefois, cette liste n'est pas forcément exhaustive et il existe probablement des initiatives locales ou des personnes physiques intervenant en dehors de toute démarche structurée.

Associations des Business Angels en Bretagne

FINISTÈRE
- **Finistère Angels**
  Contact auprès de la CCI de Brest
  02 98 00 38 10
  industrie@cci-brest.fr

MORBIHAN
- **SFLD**
  b.lejossec@sfld.fr
  www.sfld.fr
- **Bretagne Sud Angels**
  contact@bretagnesudangels.fr

CÔTES D'ARMOR
- **ARMOR ANGELS**
  gaetan.riaux@cotesdarmor.cci.fr
  www.armorangels.org

ILLE-ET-VILAINE
- **LOGODEN PARTICIPATIONS**
  contact@logodenparticipations.com
  www.logodenparticipations.com

L'EXEMPLE DE SFLD

La Société Financière Lorient Développement (SFLD) a été créée en 1991. Sa mission est d'investir en fonds propres dans les entreprises du Pays de Lorient afin d'accroître la capacité d'innovation, favoriser leur transmission ou d'accélérer leur développement, et ainsi améliorer leur compétitivité et leur croissance économique tout en générant un rendement assurant la continuité de son action.

Les investissements en fonds propres sont réalisés sur le Pays de Lorient dans des entreprises aux stades de :
- **Seed-capital** (amorçage)
- **Start-up** (création)
- **Développement**
- **Transmission** (MBO/LBO)

La SFLD prend des participations minoritaires dans des PME/PMI industrielles ou tertiaires pour un montant compris entre 50 et 150 K€ (voir 250 K€ de façon exceptionnelle), à hauteur maximale de 40% du capital.

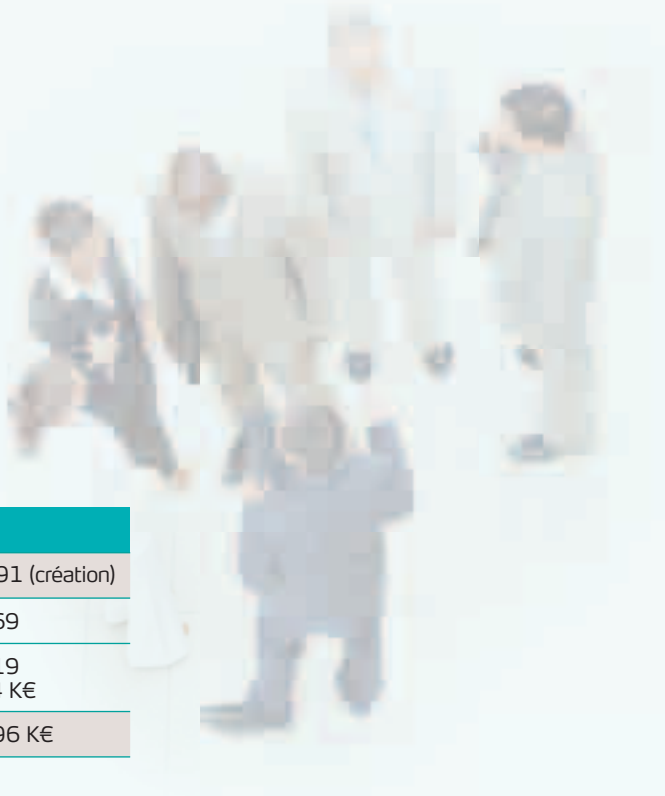

L'activité de la SFLD en quelques chiffres…

	Depuis 5 ans	Depuis 1991 (création)
Nombre d'opérations réalisées	16	69
Dont nombre de réinvestissements	5	19
Ticket d'intervention moyen	55 K€	54 K€
Montants investis	885 K€	3 696 K€

2 Les fonds mixtes publics/privés

Renforcer les fonds propres de l'entreprise pour son développement

Interview croisée de Vincent Loretti, Directeur exécutif de Sodero Gestion, Société de gestion gérant plusieurs structures de capital investissement : Bretagne Participations, Sodero Participations, FIP... et Pierre-Yves Poirier, Expert-Comptable, Associé Aditis Audit, Société d'expertise comptable et audit.

PE : Pourquoi financer ses investissements ou son besoin en fonds de roulement par une levée de fonds ?
Vincent Loretti : Un programme d'investissement ambitieux n'est souvent pas finançable uniquement par la capacité d'autofinancement de l'entreprise et le recours à la dette bancaire. C'est notamment le cas pour des investissements commerciaux (recrutements, ouverture de bureaux), de création de filiales, ou financement de programmes d'innovation. La levée de fonds permet en outre un effet de levier bancaire pour boucler le financement des projets tout en respectant les ratios prudentiels endettement/fonds propres.

PE : Comment choisir le partenaire financier au capital ?
Pierre-Yves Poirier : Le dirigeant a besoin de se sentir en confiance avec ses actionnaires. Il va attacher de l'importance à l'adhésion de l'investisseur au projet du chef d'entreprise ainsi qu'à la capacité du partenaire haut de bilan à accompagner le projet dans la durée. L'expert-comptable peut l'aider à choisir l'interlocuteur adapté en fonction du besoin de financement qu'il a déterminé dans le Business Plan. Il peut orienter le chef d'entreprise vers les structures de financement en fonds propres adaptées à sa stratégie.

PE : Comment présenter le projet à l'investisseur ?
Vincent Loretti : Nous nous attachons en premier lieu à connaître le dirigeant, son entreprise, son environnement et sa capacité à mener à bien le projet proposé. Au-delà de la présentation orale du dirigeant, on s'appuie sur la fiabilité des éléments financiers présentés par son expert-comptable : comptes annuels, tableaux de bords et prévisionnels d'exploitation et de trésorerie.

PE : Quel est le rôle de l'expert-comptable dans le processus de levée de fonds ?
Pierre-Yves Poirier : L'expert-comptable peut réfléchir avec le dirigeant sur le montage financier et la part de capital réservée à l'investisseur en fonction d'une valorisation consensuelle. La première étape consiste donc à déterminer à partir d'une étude détaillée des différentes méthodes d'évaluation une approche de valeur cohérente avec la situation de l'entreprise et ses perspectives. Il est également intéressant de bâtir un Business Plan en phase avec la stratégie définie par le chef d'entreprise.
Vincent Loretti : Durant la phase d'étude qui dure plusieurs mois, nous avons des contacts réguliers avec le dirigeant et ses conseils. Avant de finaliser notre entrée au capital, nous faisons par ailleurs réaliser des audits financiers de l'entreprise par des sociétés d'expertise comptable.

PE : Quelle est votre conclusion ?
Pierre-Yves Poirier : L'arrivée d'un investisseur en fonds propres est souvent un accélérateur pour la croissance de l'entreprise

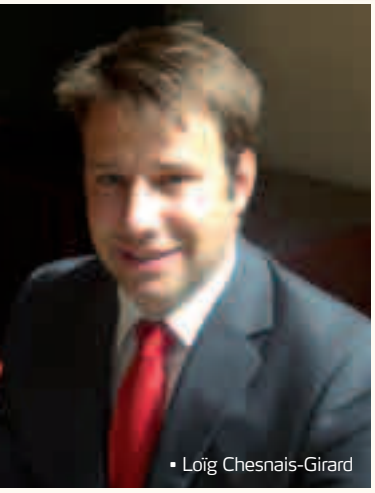
▪ Loïg Chesnais-Girard

Région Bretagne

Loïg Chesnais-Girard, Vice-Président chargé de l'économie et de l'innovation

« La Région Bretagne a mis depuis plusieurs années au cœur de ses priorités le développement économique. En partenariat avec Oséo, la Caisse des Dépôts, les réseaux Entreprendre, France Active ou France Initiative notamment, mais aussi avec les banques, elle a construit de nombreux dispositifs de soutien aux entreprises et aux entrepreneurs, de la garantie au haut de bilan.
Ce dernier sujet est d'autant plus important que les entreprises bretonnes ont une capitalisation inférieure à la moyenne nationale, alors qu'il est avéré que c'est un levier important du développement mais aussi une sécurité en période de fragilité.
La Région a octroyé des moyens importants, près de 20 M€ aux outils fonds propres en priorisant les outils qui interviennent dans les phases de vie de l'entreprise ou les acteurs du marché sont les moins présents naturellement car ce sont des temps de risque pour l'investissement, citons notamment l'amorçage, la création innovante ou la transmission.

Votre réseau, en relation étroite avec les chefs d'entreprises, est un levier important de diffusion et d'appropriation des modalités d'accompagnement existantes pour les entreprises. Voilà pourquoi je souhaitais vous remercier de la possibilité

et un gage de sécurité financière. A noter également que les structures en fonds propres peuvent jouer également un rôle important dans l'accompagnement des transmissions d'entreprise.

Pour en savoir plus,
Vincent Loretti
02 99 67 46 06
www.soderogestion

Vincent Loretti et Pierre-Yves Poirier, sont tous les deux membres du Cercle Jacques Cartier.

que vous offrez à la Région de faire connaître son action en ce domaine.
C'est la preuve si besoin en était de l'intérêt que nous avons à renforcer les échanges et le partenariat entre nous, à notre bénéfice conjoint d'ailleurs car l'activité même des experts-comptables est liée à la dynamique économique, seule à même de permettre les créations d'emplois, objectif premier des orientations politiques régionales. »

Loïg Chesnais-Girard
Vice-Président chargé de l'économie et de l'innovation

Caisse des Dépôts et Consignations, Banque Publique d'Investissement

quelles missions et quelle organisation ?

La Caisse des Dépôts et Consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles. Cela lui confère un modèle économique faisant coexister :

- Une activité d'investisseur avisé long terme
- La gestion de missions d'intérêt général confiées par des mandats publics
- Des filiales opérationnelles

La CDC dispose de 20 Milliards d'€ de Fonds propres.

La Banque Publique d'Investissement est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques de l'Etat et conduites par les régions. Son objet est de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie en favorisant l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres.

Organisation de la BPI : rassembler dans une structure commune le FSI, OSEO et CDC entreprises. Le capital est détenu à parité entre l'Etat et la CDC et sa capacité de financement est de 42 Milliards d'€.

Capital Investissement en Breta

2.1

OSEO

Interview d'Eric Versey, Directeur Oséo Bretagne

PE : OSEO intervient-il sur le financement du haut de bilan ?
Eric Versey : Tout à fait, nous avons plusieurs outils sur cette thématique :
- En garantie, nous intervenons régulièrement pour le compte de fonds d'investissement régionaux sur des thématiques à risque (création / transmission / amorçage).
- En innovation, la qualification FCPI délivrée par OSEO aux entreprises innovantes leur permettant de s'ouvrir à des fonds dédiés à l'innovation.
- En financement, OSEO propose (seul ou en partenariat avec le Conseil régional Bretagne) toute une gamme de prêts « mezzanine » dont les montants varient de 50 K€ à 3 M€ selon la finalité (développement, transmission, innovation, international). Tous ces prêts ont les mêmes avantages : financement de l'immatériel pour une durée longue comprise entre 6 et 8 ans avec un différé de remboursement du capital et sans aucune garantie de l'emprunteur.

PE : Quelle est votre politique d'intervention ?
E.V : L'accompagnement des entreprises de croissance autour des 3 « i » (Innovation, International, Investissement).

PE : Quelle est la méthodologie d'accompagnement ?
E.V : Une rencontre systématiquement organisée entre un chargé d'affaires OSEO et une entreprise porteuse d'un projet. Pour les circuits courts, le dossier est instruit par le CA qui le présente ensuite à sa hiérarchie pour décision.

PE : Quels sont vos attentes vis-à-vis de l'expert-comptable ?
E.V : Une meilleure connaissance des outils OSEO/BPI, permettant ainsi de mieux orienter, filtrer les demandes des entreprises.

PE : Quelques chiffres clés d'activité sur 2012 concernant les prêts « mezzanine » ?
E.V : Cela représente 160 interventions en Bretagne pour 62 M€ de prêts mis en place.

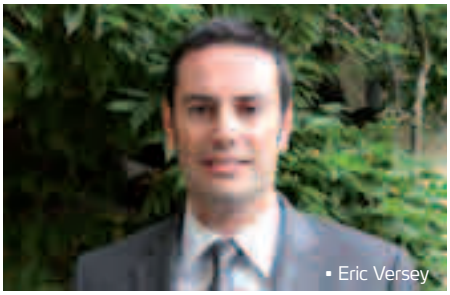
▪ Eric Versey

PE : Enfin, quelle sera l'articulation avec la BPI ?
E.V : La BPI sera le fruit du rapprochement de : OSEO, FSI, FSI Régions, CDC Entreprises.
A ce titre, elle sera munie de tous les produits de financement, garantie, innovation déjà commercialisés par OSEO et bénéficiera également de capacités d'intervention en fonds propres (capital et OC) : soit directement auprès des PME / ETI ou Grand Groupe, soit indirectement, via des fonds de fonds.

Plus d'infos : www.oseo.fr

▪ Franck Stéphan

2.2

Bretagne Jeunes Entreprises

Interview de Franck Stéphan, Directeur exécutif BJE

PE : Pouvez-nous nous présenter en quelques mots BJE ?
Franck Stéphan : BJE est une société de capital-risque qui investit dans le capital de PME bretonnes innovantes, à fort potentiel de développement. Elle finance également toutes opérations de transmissions-reprises et de capital développement.

PE : Quels sont les actionnaires de BJE et leurs objectifs ?
F.S : Le capital de 7,4 M€ se partage entre actionnariat public : le Conseil régional de Bretagne, CDC Entreprises et Oséo ; et les quatre principales banques régionales : Arkéa Crédit Mutuel, Banque Populaire de l'Ouest, Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire et Crédit Agricole Bretagne. Une mise en commun de moyens par les principaux acteurs régionaux du financement des PME pour une ambition collégiale : celle d'encourager le développement des PME, l'innovation sur le territoire breton, mais aussi participer à la réussite du passage de relais lors des transmissions ; autant de projets porteurs de dynamisme et de création d'emplois.

PE : Quels sont les outils de BJE et leurs positionnements ?
F.S : BJE propose donc des solutions d'accompagnement en fonds propres ou quasi fonds propres, seul aux cotés du dirigeant ou en co-investissement selon les besoins sur les trois thématiques :
- **BJE Création :** L'entreprise a moins de 5 ans et son produit ou service est créateur de valeur ; la société a son accès au marché et a réalisé un chiffre d'affaire de 300 000€ minimum, démontrant ainsi que le risque technologique et l'intérêt du marché sont validés.
- **BJE Développement :** BJE accompagne l'entreprise en croissance dans ses projets : développement de la gamme, du réseau commercial, croissance externe, rachat de minoritaires, politique de recrutement dynamique,... Dans ces deux cas, le ticket d'investissement peut atteindre 150 000€ au 1er tour, éventuellement complété par une seconde levée de fonds dans la limite d'une enveloppe globale de 300 000€ par entreprise.
- **BJE Transmission-Reprise :** Le repreneur maintient son centre de décision en Bretagne et la société reprise présente des perspectives de croissance attractives.
Dans cette thématique, BJE peut investir jusqu'à 300 000€ dès le premier tour.

PE : Quelle est la philosophie de BJE ?
F.S : Pour BJE, l'accompagnement d'une entreprise ne se limite pas au seul apport financier ; il participe à un effet de levier auprès des autres partenaires de l'entreprise, et concoure également à la crédibilité et à la lisibilité pour son environnement.

PE : Quelles sont vos attentes vis-à-vis des experts-comptables ?
F.S : Considérer BJE comme une solution de financement pertinente lors de montages de reprises-transmissions qui nécessitent un renforcement et une sécurisation des fonds propres au regard de la dette senior. Mais aussi sensibiliser les clients à l'intérêt d'une solution fonds propres via un « établissement de place » dédié aux PME.

PE : Quelques chiffres clés ?
F.S : BJE gère aujourd'hui 25 participations, et a pour objectif d'investir autour d'1 M€ par an dans les PME bretonnes.

Plus d'infos : www.bje-capital-risque.com

23

Bretagne Capital Solidaire

Bretagne Capital Solidaire (B.C.S.) est une Société de Capital Risque originale, à capital variable (coopérative loi de 1947 selon le principe 1 associé = 1 voix). Ses ressources proviennent du Conseil régional de Bretagne, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de banques (BPO, BPA, CMB, Caisse d'Epargne et Crédit Coopératif) et de l'épargne solidaire de 150 associés.

Métier :
Capital risque
Capital développement
Capital transmission

Objectif :
Fonds dédiés au soutien et au développement de petits projets à fort taux de création d'emplois plus particulièrement dans l'artisanat, le service, le commerce et la PMI.

Philosophie :
Renforcer les fonds propres des TPE/PME en prenant une participation au capital et en effectuant une avance en compte courant d'associé. L'intervention de B.C.S. a pour objectif de ne pas dépasser 5 ans.

Cibles :
TPE/PME à taille humaine
- qui créent ou pérennisent les emplois
- qui favorisent la participation des salariés
- qui respectent l'environnement et ont le souci du développement durable
- qui développent leur activité sur le territoire de la région Bretagne
- de la petite industrie, de l'artisanat, du négoce et des services
- sous forme de sociétés commerciales : SARL, SAS, SA, ...

Niveau d'intervention :
Entre 20 K€ et 50 K€ en moyenne

Plus d'infos :
www.bretagne-capital-solidaire.fr

24

Go Capital

Go Capital est une société de gestion gérant principalement des fonds mixtes publics/privés. La vocation de Go Capital est de privilégier les sociétés à fort potentiel de croissance dans les domaines de la santé et du médical, des technologies (hardware et software), du digital et des services innovants.
Go Capital gère près de 100 millions d'€ au travers de FCPR et FCPI.

Métier :
Investisseur Minoritaire dans les sociétés à fort potentiel de croissance et à connotation innovante.

Type d'investissement :
Capital risque (amorçage)
Capital développement

Philosophie :
Investir principalement dans des entreprises pendant les premières années de leur développement pour financer leur R&D, leur croissance commerciale et leur expansion internationale.

Outils :

- **Go capital amorçage :**
Fonds interrégional doté de 33 M€ (FNA, CDC, OSEO, Conseils régionaux, Crédit Mutuel, Crédit Agricole et Caisse d'Epargne). Financement des projets innovants dès leur genèse à hauteur de 200 K€ à 600 K€.

- **Go Capital Développement :**
Investissement dans des sociétés avec des 1ères réalisations commerciales pour financer leur développement et les accompagner pour accéder à leurs marchés. Ces financements sont compris entre 400 K€ et 1 M€.

- **Go Capital Croissance :**
Financement de la croissance nationale ou internationale : sociétés innovantes ayant franchi un 1er cap de croissance et souhaitant changer de dimension. Ces investissements sont compris entre 1 M€ et 3 M€.

Cibles privilégiées :
Entreprises régionales dans les secteurs suivants :
- Digital et Média
- Science de la vie et Santé
- Technologie
- Services innovants

Plus d'infos :
www.gocapital.fr

25

Bretagne Participations et FCPR Ouest Ventures 1 et 2

BRETAGNE PARTICIPATIONS est gérée sous mandat par Sodéro Gestion. Elle a vocation à investir seule ou en co-investissement, avec les autres structures gérées par Sodéro Gestion sur le Grand Ouest, dans des PME, en tant qu'actionnaire minoritaire. Les fonds gérés ont été apportés à 51 % par les Caisses d'Epargne et à 49% par la CDC, OSEO et le Conseil régional de Bretagne.

Métier :
Investisseur Minoritaire Généraliste

Type d'investissement :
Capital Développement Interne et/ou Externe
Capital Transmission Totale ou Partielle

Leur « cœur de cible » :
Taille (CA) : 5 à 70 M€
Investissement : de 0,1 M€ à 0,9 M€ seul ou jusqu'à 3 M€ avec les autres véhicules d'investissement de SODÉRO GESTION Intervention en Fonds Propres.
Le ticket moyen est de 250 K€ doublé par un co-investissement du FIP des Caisses d'Epargne. Les cibles sont des entreprises traditionnelles, réalisant un CA de plus de 3 M€, principalement en phase de développement ou de transmission.
Les FCPR Ouest Ventures 1 et 2 gérés par Sodero.

Le FCPR Ouest Ventures 1 est en pleine phase de désinvestissement et le relais est pris par le nouveau FCPR Ouest Ventures 2 (partenariat avec la région Pays de La Loire et la CDC). L'objectif est le soutien au développement de sociétés à très fort potentiel visant des marchés généralement internationaux. Niveau d'intervention entre 300 K€ et 1 M€.

Plus d'infos :
www.soderogestion.com

3 Les fonds privés à vocation régionale

3.1 UNEXO

Interview de Christophe Blanchy, Directeur Général

PE : Pouvez-vous nous présenter UNEXO ?
Christophe Blanchy : UNEXO est une SAS avec statut de SCR créée en 1993 et qui a 9 Caisses Régionales du Grand Ouest du Crédit Agricole comme actionnaires. Le siège social est situé à Rennes. Nous avons 180 M€ sous gestion via plusieurs fonds.

PE : Quel est votre métier et vos valeurs ?
C.B : Rentrer en minoritaire dans le capital d'entreprises régionales de manière à permettre à leurs propriétaires/créateurs de développer leur société ou de la transmettre, tout en gardant le centre décisionnel sur la région. UNEXO conçoit son métier comme du capital accompagnement.

PE : Quels sont vos champs d'intervention ?
C.B : Le capital développement (croissance externe, développement d'activité, etc.), le capital transmission (LBO, OBO, LMBO, transmission familiale, etc.) et le rachat de minoritaires. Nous n'avons pas d'exclusives sectorielles même si nous revendiquons une expertise particulière dans l'industrie notamment agroalimentaire.

PE : Quel est votre volume d'activité ?
C.B : Nous étudions une centaine de dossiers par an et réalisons une cinquantaine d'interventions dont en moyenne entre 15 et 20 investissements et réinvestissements. Nos investissements unitaires vont de 150 K€ à 10 M€. Nous avons actuellement 85 entreprises en portefeuille.

PE : Pouvez-vous nous présenter les étapes de l'investissement d'UNEXO au capital d'une entreprise ?
Voir ci-dessous.

▪ Christophe Blanchy

Les étapes de l'investissement au capital d'une entreprise

UNEXO bénéficie en amont d'une pré-sélection de la part de ses apporteurs

Pré-étude Front-Office + Middle-Office

GO NO GO
- *Validation des critères UNEXO*
- *Rédaction d'une note synthétique*

Etude Middle-Office

PRECOMITE
- *Rencontre des dirigeants*
- *Analyse du dossier*
- *Rédaction d'une note complète*
- *Détermination des grandes lignes du montage*

Etude approfondie Middle-Office

COMITE D'INVESTISSEMENT (CI)
- *Ajustement du montage*
- *Documentation juridique (Pacte d'associés / Contrat d'Obligations Convertibles)*

Cabinets d'audit externes

AUDITS & JURIDIQUE
- *Audits financiers, comptables, juridiques, sociaux, fiscaux,... si nécessaire*

Back-Office et Direction Générale

DECAISSEMENT

Les étapes de suivi et de la

Suivi de la participat

ACCOMPAGNEMENT DU DIRIGEANT

Négociation de la vente de la p

COMITE DE SORTIE

Vente de la participatio

CESSION DE LA PARTICIPATION

gne

PE : Comment se passe le suivi et la cession de la participation ?
Voir ci-dessous.

PE : Quelle est votre vision de l'expert-comptable ?
C.B : Les experts-comptables sont un maillon essentiel de la chaîne d'intervention, de la détection, et du conseil au chef d'entreprise, très en amont alors même que celui-ci ignore ses besoins de capitaux.

Plus d'infos : www.unexo.fr

cession de la participation

tion

- *3 à 4 comités de suivi par an + assemblée générale*
- *Conseil du dirigeant sur les décisions importantes (croissance externe, cession filiale, recrutement cadre dirigeant, montage financier, etc.)*

articipation

- *Négociation*
- *Documentation juridique de sortie*
- *Accompagnement du dirigeant, recherche éventuelle d'une entreprise de fusacq*

on

- *Encaissement de la plus-value*

3.2

ARKEA Capital Investissement

Interview de Marc Brière, Directeur Général

▪ Marc Brière

PE : Pouvez-vous nous présenter Arkéa Capital Investissement ?
Marc Brière : Nous sommes une filiale du Crédit Mutuel Arkéa. Notre métier est l'apport de fonds propres aux PME régionales. Pour rappel, le Crédit Mutuel Arkéa est un groupe coopératif et mutualiste né de l'alliance des fédérations de Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-ouest et du Massif Central. Notre filiale de capital investissement a été créée en 1982 sous l'impulsion du Crédit Mutuel de Bretagne et avait pour nom Synergie Finance.

PE : Quels sont les métiers privilégiés d'ACI ?
M.B : Nous intervenons principalement dans le capital développement et le capital transmission. Concernant l'amorçage ou la création, nous avons fait le choix d'être partenaire de fonds existants (cf. BJE ou Go Capital).

PE : Quelle est la philosophie d'intervention d'ACI et avez-vous des cibles d'entreprises privilégiées ?
M.B : Nous n'avons aucune logique d'exclusivité sectorielle même si nous intervenons plutôt dans l'économie traditionnelle. Notre volonté est de prendre des participations minoritaires (maximum 40% du capital). Nos durées d'engagement sont variables, entre 5 et 10 ans en moyenne mais je tiens à préciser que nous n'avons pas de dogme en la matière et il peut nous arriver de rester beaucoup plus longtemps au capital d'une entreprise. Notre philosophie première est d'être à l'écoute du dirigeant mais aussi de jouer le rôle de miroir sur l'impact des décisions stratégiques. Notre métier est de faire du sur-mesure en fonction de chaque projet.

PE : Quelles sont les fourchettes d'intervention de vos fonds ?
M.B : Nos tickets sont compris en général entre 1 M€ et 10 M€. Nous pouvons intervenir de manière exceptionnelle sur des dossiers plus petits. Pour des niveaux d'intervention plus importants, nous avons créé Arkea Capital Partenaire. L'objectif de cette société est d'investir dans des entreprises de taille intermédiaire offrant un fort potentiel de croissance rentable, afin de les accompagner sur le long terme, voire le très long terme. Les opérations pourront ainsi s'étendre sur 10, 12 voire 15 ans. Le ticket unitaire est compris entre 10 millions et 70 millions d'€.

PE : Quelques chiffres clés d'activité ?
M.B : Nous gérons plusieurs fonds pour un volume global de 250 M€. Nous avons actuellement plus de 115 participations actives. Contrairement aux idées reçues, nous n'avons pas de contraintes de rendements obligatoires, la fourchette observée chez nous se situe en moyenne entre 15% et 20% de TRI.

PE : Quelles sont vos attentes vis-à-vis de professionnels de l'expertise comptable ?
M.B : Elles sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, aider le dirigeant à anticiper ses besoins car pour boucler une intervention en haut de bilan, il faut généralement entre 8 et 12 mois. La préparation est donc longue. D'autre part, accompagner le dirigeant dans la valorisation la plus juste de l'entreprise et dans l'établissement du plan de développement prenant en compte les besoins d'analyse d'un investisseur.

Plus d'infos : www.arkea-capital-investissement.com

Capital Investissement ...

3-3

Ouest Croissance

Créé en 1987 par les 6 Banques Populaires du Grand Ouest, Ouest Croissance fusionne et absorbe Ouest Développement en 2004.
Au 31 décembre 2012, Ouest Croissance investit 150 M€ dans 131 sociétés (ou groupe de sociétés) et réalise près de 25 opérations par an.

Métier :
Investisseur Minoritaire Généraliste

Type d'investissement :
Capital Développement Interne et/ou Externe
Capital Transmission Totale ou Partielle

Leur « cœur de cible » :
Taille (CA) : 5 à 60 M€
Valorisation : 3 à 40 M€
Investissement : de 0,1 M€ à 5 M€
Intervention en Fonds Propres

Le portefeuille au 31 décembre 2012
Montant investi : 150 M€
Montant moyen : 1,15 M€
Répartition par nature de titres : 65 % Actions et 35 % Obligations Convertibles

Plus d'infos : www.ouest-croissance.com

3-4

Sodéro Gestion

Sodéro Gestion est une société de prestations de services, filiale de la Caisse d'Épargne Bretagne - Pays de Loire et qui pilote plusieurs véhicules d'investissement. Ces fonds gérés pour compte de tiers ont vocation à être investis dans des PME de l'Ouest sous forme de capital ou de quasi fonds propres.

Elle assure sous mandats la gestion des portefeuilles de :
- Sodéro Participations
- Bretagne Participations
- Les FIP Loire Bretagne Expansion
- Pays de la Loire Développement

Ces sociétés de capital risque ou fonds d'investissement de proximité (FIP) ont pour vocation d'investir seuls ou ensemble au capital de PME localisées dans le Grand Ouest de la France. Les interventions de ces véhicules d'investissement vont de 100 K€ à plus de 4,5 M€.

Capitaux gérés : 100 millions €, 140 investissements en portefeuille.
Capitaux investis en 2009 : 10,4 M€
Capacité unitaire d'investissement : de 100 K€ à plus de 3 M€
Zone géographique : Grand Ouest
Secteur : Indifférent
Actionnariat : Caisse d'Épargne Bretagne - Pays de Loire

Métier :
Investisseur Minoritaire Généraliste

Type d'investissement :
Capital Risque
Capital Développement Interne et/ou Externe
Capital Transmission Totale ou Partielle

Plus d'infos : www.soderogestion.com

3-5

Nestadio Capital

Nestadio est une société de gestion privée créée en 2005 dans le Morbihan par Florent De Kersauson.

Nestadio Capital en bref :
- Plus de 15 Fonds gérés (FIP et FCPI)
- Plus de 50 millions d'€ sous gestion
- Plus de 40 participations dans les PME
- Plus de 5000 souscripteurs

Les Fonds sont actuellement investis dans des PME régionales (moins de 250 salariés et de 50 M€ de chiffre d'affaires) en développement. Ces PME situées dans les régions Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, Poitou-Charentes ou Aquitaine peuvent être traditionnelles, en stade de commercialisation de produits ou en phase de transmission. Une fraction des investissements du Fonds est allouée en priorité aux entreprises du secteur du développement durable, aux ressources naturelles et aux énergies renouvelables. Un autre fonds a été lancé en 2013 (FCPI) en partenariat avec Microsoft sur les jeunes entreprises High Tech.

Investissement maximal : 35 % du capital de l'entreprise plafonné à 10 % de l'actif du Fonds

Plus d'infos :
http://nestadio-capital.jimdo.com/

3-6

UI Cap Ouest

UI Cap Ouest est un fonds de Capital Investissement, régional et indépendant. Il a été créé en 2011 avec le soutien d'une trentaine d'entrepreneurs de la région Ouest et en partenariat avec UI Gestion.

Métier :
Investisseur Minoritaire Généraliste (voir majoritaire si le projet le nécessite).

Type d'investissement :
Capital Développement
Capital transmission

Cibles :
- Tous les secteurs d'activité ;
- Des entreprises des régions Bretagne et Pays de la Loire
- Des sociétés réalisant entre 2 et 30 M€ de chiffre d'affaires.
- Seul ou en co-investissement avec d'autres partenaires financiers.
- En investissant de 300 K€ à 2 M€

Plus d'infos : www.uicapouest.fr

ISFEC

Le catalogue de formations 2013/2014

Les experts-comptables recevront mi-juin le nouveau catalogue de formations pour la campagne 2013-2014. Retrouvez également toute l'offre de formations sur www.bretagne.experts-comptables.fr

Le catalogue ISFEC est l'outil indispensable pour aider les responsables des structures d'expertise comptable à définir leur politique de formation pour l'année à venir. La construction de l'offre de formations ne serait possible sans l'aide des associations locales des experts-comptables qui sélectionnent les thèmes de formation. Un grand merci pour leur contribution active.

La grande nouveauté pour la prochaine campagne de formations est la mise en ligne en septembre prochain d'un portail d'inscription.

[ISFEC]

Lancement du portail d'inscription en ligne

Dès septembre prochain, vous pourrez vous inscrire en ligne pour les formations ISFEC. Un portail Agate Web sera disponible sur le site www.bretagne.experts-comptables.fr / rubrique ISFEC. Pour vous aider lors de vos prochaines inscriptions, voici une présentation succincte.

Chaque structure d'expertise comptable recevra un mail début septembre précisant le login et le mot de passe valables pour tout le cabinet.

Dès septembre, vous pourrez :
- procéder aux inscriptions en ligne,
- consulter l'historique des formations suivies par le personnel du cabinet.

Dans la version suivante, vous pourrez :
- construire le plan de formation,
- adresser la prise en charge de votre formation à votre OPCA.

DU STRATÉGIES PATRIMONIALES POUR LE CHEF D'ENTREPRISE
Nouvelle session début septembre 2013

En partenariat avec l'IGR-IAE de Rennes 1 et le Groupe Revue Fiduciaire, l'ISFEC met à nouveau en place cette année, le Diplôme Universitaire stratégies patrimoniales pour le chef d'entreprise.

Résolument tourné vers le monde professionnel, ce diplôme universitaire, niveau baccalauréat + 5, vise à permettre aux participants de conseiller leurs clients chefs d'entreprise dans l'organisation, la gestion et la transmission de leur patrimoine tant privé que professionnel.

Ce diplôme universitaire est composé de 9 modules : la gestion juridique du patrimoine (4 jours), la protection sociale du dirigeant (1 jour), environnement économique et financier (1 jour), assurance-vie et dirigeants (1 jour), les stratégies fondées sur le démembrement de propriété (2 jours), outils sociétaires (2 jours), gestion fiscale du patrimoine (2 jours), transmission du patrimoine professionnel (2 jours), mise en œuvre du conseil patrimonial (2 jours).

Cette formation se déroulera à Rennes du 19 septembre 2013 au 19 septembre 2014. L'examen écrit est prévu le 3 octobre 2014, une session de rattrapage orale est organisée le 21 novembre 2014.

Les experts-comptables, collaborateurs de haut niveau, notaires, avocats, conseillers en gestion de patrimoine intéressés par cette formation, peuvent contacter l'ISFEC.

Contacts : mlemoine@bretagne.experts-comptables.fr ou vmerandet@bretagne.experts-comptables.fr

Le dossier d'inscription est disponible sur le site www.bretagne.experts-comptables.fr - rubrique ISFEC ou sur simple demande auprès du service ISFEC : 02 99 83 63 21

DU fiscalité des entreprises

Un nouveau diplôme proposé par l'ISFEC

En partenariat avec l'Université de Bretagne Sud, l'ISFEC propose un nouveau diplôme universitaire fiscalité des entreprises, niveau baccalauréat +5. Il vise à permettre aux participants de maîtriser les principes généraux de la fiscalité des entreprises et d'acquérir une solide culture fiscale. Cette formation se déroulera à Vannes sur 15 jours répartis entre le 31 janvier et le 12 décembre 2014. Elle est composée de 9 modules : IS, la détermination du résultat fiscal (1 jour), fiscalité des groupes et des restructurations (4 jours), TVA (2 jours), fiscalité internationale (1 jour), la contribution économique territoriale (1 jour), contrôle et contentieux de l'impôt (2 jours), transmission d'entreprises (1 jour), fiscalité immobilière (1 jour), fiscalité des dirigeants (2 jours).

Contacts :
mlemoine@bretagne.experts-comptables.fr
vmerandet@bretagne.experts-comptables.fr

Le parcours 2013

Parcours, passeport et cycle	Particularité	Public	Date début formation	Date limite d'inscription	Ville	Durée de la formation
Parcours Social n°1 « Devenir assistant paie »	Parcours labellisé	Collaborateur	21/05/13	Si vous êtes intéressé par ces 2 Parcours pour 2014, merci de nous contacter par tél : 02 99 83 63 21 ou par mail : isfec@bretagne.experts-comptables.fr	Rennes	6 jours
Parcours Social n°2 « Devenir collaborateur confirmé paie »	Parcours labellisé	Collaborateur	06/05/13		Rennes	8 jours
Devenir responsable de dossiers comptables (1ère partie)		Collaborateur	26/09/13	05/09/13	Rennes	4 jours
Devenir responsable de dossiers comptables (2ème partie)	Parcours labellisé (si participation à la 1ère et à la 2ème partie)	Collaborateur	18/11/13	28/10/13	Rennes	4 jours
Cycle conseil patrimonial		Expert-comptable	26/09/13	05/09/13	Rennes	4 jours
Passeport fiscalité immobilière		Expert-comptable	26/09/13	05/09/13	Rennes	3 jours
Cycle fiscal : la pratique des principaux impôts		Collaborateur	17/10/13	26/09/13	Ploërmel	4 jours

La grande journée du social

En présence de Pierre Méhaignerie

Le 2 juillet prochain, l'ISFEC organisera au stade rennais la journée du social. L'objectif est double : donner les clés pour comprendre l'évolution de l'activité sociale, sensibiliser sur la nécessité de se poser les bonnes questions aujourd'hui pour répondre demain aux nouvelles attentes.

Durant cette journée au timing bien rythmé, cinq conférences seront organisées :
- Les aspects stratégiques du service social - La responsabilité de l'expert-comptable animée par Alice Fages, Directrice des affaires sociales du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et Directrice d'Infodoc-experts ; et Frank Coursolle, Président d'honneur du Comité Social national,
- Le fonctionnement de l'appareil législatif, animée par Pierre Méhaignerie, Ancien Ministre, Député d'Ille-et-Vilaine de 1973 à 2012, Maire de Vitré et Président de Vitré-Communauté,
- Contentieux : pièges à éviter, animée par Frédéric Buffet, Avocat,
- La normalisation et la sécurisation du service social, animée par Bernard Derangère, référent social au CFPC,
- Restitution de l'enquête sur l'organisation du service social en cabinet, animée par Anne Moysan-Louazel, Responsable de la licence professionnelle Collaborateur RH à l'IUT de Rennes et Maître de conférence en Economie ; et Jean-Christophe Le Ny, Président du Comité Social de Bretagne.

En fin de journée, les participants des trois parcours en social de l'année 2012/2013, se verront remettre leur certificat labellisé par le Conseil supérieur de l'Ordre.

Club Fiscal

PROGRAMME

Conséquences du décès de l'entrepreneur individuel

Anne-Laure REGARD, *Notaire*
Patrick BERTHIER
Expert-Comptable

Jeudi 6 juin 2013
16h00-18h00
CESSON-SEVIGNE
Siège du Conseil régional de l'Ordre

Emprunt et fiscalité : enjeux actuels

Henri HOVASSE
Professeur à la Faculté de Droit de Rennes
Denis VAN STRIEN
Expert-comptable

Mardi 9 juillet 2013
10h00-12h00
BREST - Escale Océania Aéroport

Restructurations intra-groupe : les clés pour réussir

Danièle DEPAEPE, *Expert-Comptable*
Pascal SIMONS, *Expert-Comptable*

Jeudi 17 octobre 2013
14h00-16h00
CESSON-SEVIGNE
Siège du Conseil régional de l'Ordre

Les prescriptions fiscales

Jean-Pierre COSSIN, *Conseiller Maître à la Cour des Comptes et Professeur associé à l'Université de Créteil Val-de-Marne*
Hervé KRUGER, *Expert-Comptable*

Mardi 26 novembre 2013
16h00-18h00
CESSON-SEVIGNE
Siège du Conseil régional de l'Ordre

Comité Social

PROGRAMME

Mise en conformité et optimisation des régimes de retraite

Stéphane MARIE
AG2R LA MONDIALE
Véronique ARGENTIN
Infodoc Experts

Mardi 11 juin 2013
9h30-12h00
BREST - Escale Océania Aéroport

16h30-19h00
CESSON-SEVIGNE
Siège du Conseil régional de l'Ordre

La notion de catégorie de salariés : ses impacts sur vos missions sociales

Evelyne BERNIER, *KLESIA*

Mardi 10 septembre 2013
16h00-18h30
CESSON-SEVIGNE
Siège du Conseil régional de l'Ordre

2013, évolutions fiscales et sociales : les nouvelles stratégies de rémunération des dirigeants d'entreprise + Particularités de calcul des cotisations : installation et cessation d'activité et polyactivité

Jean-Jacques LABRO, *CEMAGID*
Bruno MALLEJAC, *RSI*

Mardi 8 octobre 2013
15h00-18h30
CESSON-SEVIGNE
Siège du Conseil régional de l'Ordre

Contact :
Sophie Heimonet : 02 99 83 37 37 ou
club@bretagne.experts-comptables.fr

Club Gestion de Patrimoine

PROGRAMME

Nouveau régime fiscal de la cession de l'usufruit «temporaire»

Henri HOVASSE, *Professeur à la Faculté de Droit de Rennes*

Mardi 24 septembre 2013
15h00-17h00
MELESSE - Le Golf Cap Malo

La délocalisation est-elle la dernière solution ?

Pierre FERNOUX, *Ancien Maître de conférence à l'Université d'Auvergne, Chargé d'enseignement à l'Université de Paris II Panthéon, Directeur du Diplôme universitaire de Gestion internationale du patrimoine, Consultant en matière fiscale*

Mercredi 23 octobre 2013
16h00-18h00
CESSON-SEVIGNE
Siège du Conseil régional de l'Ordre

Temps Forts 2013

→ CONCOURS CRÉ'ACC
Du 15 avril au 1er juin
Inscriptions sur **www.creacc.com**

→ RÉUNION INTERPROFESSIONNELLE SUR LE THÈME «La confidentialité et le secret des affaires dans une logique interprofessionnelle»
Jeudi 26 septembre à 17h00
Le Ponant à Pacé

→ JRCE
Jeudi 10 et vendredi 11 octobre
Parc des expositions Rennes Aéroport

→ 68ÈME CONGRÈS NATIONAL
Du 2 au 4 octobre
Au palais des congrès de Dijon

→ PRESTATION DE SERMENT DES EXPERTS-COMPTABLES NOUVELLEMENT INSCRITS
Jeudi 7 novembre à 18h00
Palais du Grand Large à Saint-Malo

→ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Vendredi 8 novembre
Palais du Grand Large à Saint-Malo

→ REMISE DES PRIX CRÉ'ACC
Vendredi 8 novembre
Palais du Grand Large à Saint-Malo

OEC TV
Retrouvez les films du Club Gestion de Patrimoine sur www.oecbretagne-tv.com Rubrique « Clubs » Accès réservé aux adhérents

© CRT - Berthier Emmanuel

Hervé Stéphanus

D'ingénieur à expert-comptable, il n'y a qu'un pas.

La récente réforme du Diplôme d'Expertise Comptable affiche une volonté d'ouverture de notre métier à des diplômés de différents horizons. Ces profils, moins conventionnels à priori, apportent une vision différente à la profession. Ainsi, Hervé Stéphanus, ingénieur de formation initiale, et expert-comptable diplômé en 2011, présente son parcours.

BIO EXPRESS

Expert-comptable diplômé inscrit au Tableau de l'Ordre de la région Bretagne en mars 2012

Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie régionale de Rennes

Mastère spécialisé Entrepreneurs, label HEC / EM Grenoble

Ingénieur HEI (Hautes Etudes d'Ingénieur), Lille

Membre de Finistère Angels, DFCG, Réseau Entreprendre Bretagne et CRA (Cédants et Repreneurs d'Affaires) de Brest

Comment devient-on expert-comptable étant diplômé Ingénieur ?
La réforme du parcours d'expertise comptable permet à un diplômé d'école d'ingénieur, ainsi d'ailleurs qu'à d'autres diplômes au grade de master, d'accéder directement au passage de l'épreuve du DSCG.
Par ailleurs, mon stage d'expertise comptable, d'une durée habituelle de 3 ans, a été réduit à une année, grâce à l'équivalence autorisée du stage de commissariat aux comptes de 3 ans réalisé pour partie aux USA. Pour autant, il convient de réaliser en un an les formations et e-learning obligatoires attendus sur trois ans dans le parcours de stage habituel.
L'accès au diplôme du DEC est ainsi aujourd'hui « décloisonné ». J'ajoute que si cela est simplifié sur les modalités d'inscription aux épreuves, le niveau est et reste particulièrement exigeant : déontologie, épreuves techniques et mémoire. Cela nécessite motivation et détermination.

Les approches des métiers ingénieur et expert-comptable sont-elles différentes ?
Nous sommes sur des métiers du chiffre dans les deux cas. Cela requiert une méthodologie rigoureuse, une approche et une organisation structurées. Il s'agit de développer des compétences relationnelles en complément à l'aspect technique, pour apporter de la valeur ajoutée aux dossiers et satisfaire les clients. Mon cursus initial contribue à me permettre d'appréhender certaines problématiques, par exemple celles relatives au crédit d'impôt recherche ou encore celles en lien avec le nouveau crédit d'impôt innovation, réservé aux PME et applicable au titre des dépenses exposées à compter du 1er janvier 2013. De plus, la conformité avec les exigences réglementaire, éthique et déontologique sont les socles fondamentaux de l'exercice de ces deux professions.

Quelles sont vos activités aujourd'hui ?
J'exerce aujourd'hui comme expert-comptable, commissaire aux comptes de KPMG Brest au sein de notre pôle KPMG Bretagne Océan.

Un conseil pour les étudiants de tout horizon qui pourraient être attirés par la profession d'expert-comptable ?
Convaincu que la qualité de nos missions provient d'une mise en commun de compétences diversifiées, et compte tenu des passerelles qui existent aujourd'hui, j'encourage les étudiants qui ne sont pas nécessairement dans le cursus « classique » comptable et financier, à se renseigner sur notre profession passionnante d'expert-comptable et conseil.

Session du 22 mars 2013

Modifications du Tableau de l'Ordre suite aux décisions du Conseil

Lorsqu'aucune date d'effet n'est précisée, c'est la date de session qui vaut

INSCRIPTIONS EXPERTS-COMPTABLES INDÉPENDANTS

À titre principal :

- **Béatrice ARONDEL**
22 Allée de Limoges - 56000 VANNES
Tél : 06.14.83.21.94

- **Gwénolé LE PROVOST**
Parc d'Affaires Cap Sud
1 rue de la Croix Desilles - 35400 ST MALO
Tél : 02.23.52.29.10

- **Anatole VINCENT** *(à effet au 01/04/13)*
12 Avenue de la Gare
Port de Plaisance Tréboul
29100 DOUARNENEZ
Tél : 02.98.51.63.24

INSCRIPTIONS EXPERTS-COMPTABLES SALARIÉS

- **Jean-Philippe BOURDAIS**
s/c SAS ROUXEL-TANGUY & ASSOCIES
Z.A des Longs Réages - Rue de la Prunelle
CS 60323 - 22193 PLERIN CEDEX
Tél : 02.96.33.42.57

- **Mélissa GILLET**
s/c A.G.C. CER France ILLE ET VILAINE
Atalante Champeaux - 5 Route de Vezin
CS 26544 - 35065 RENNES CEDEX
Tél : 02.23.46.60.60

- **Nicolas TURPIN**
s/c A.G.C. COGEDIS FIDEOR
8 Place des Ursulines - BP 40701
22305 LANNION CEDEX
Tél : 02.96.37.90.39

INSCRIPTIONS SOCIÉTÉS D'EXPERTISE COMPTABLE

À titre principal :

- **S.A.R.L. BENEAT ET ASSOCIES**
Gérant : André BENEAT
Immeuble Le Stiff - 15 rue Jurien de la Gravière - 29200 BREST
Tél fixe en attente

- **S.A.R.L. APG FINANCES**
Gérante : Nelly PIRALLA
6 B rue Saint Melaine - 35000 RENNES
Tél : 02.23.47.74.76

- **S.A.S. BRITEX**
Président : Jean-Jacques ROLA
1 place Saint Michel
56130 LA ROCHE BERNARD
Tél fixe en attente

- **S.A.R.L. CBA 29**
Co-gérants : Laurent CELLERIER et André BENEAT
Immeuble Le Stiff - 15 rue Jurien de la Gravière - 29200 BREST
Tél fixe en attente

- **E.U.R.L. HERVE DAVID EXPERTISES**
Gérant : Hervé DAVID
5 rue Geistdoerfer - 22100 DINAN
Tél fixe en attente

- **S.A.S. CEGEFI**
Président : Michel COMBE
17 rue Gaston Planté - 29850 GOUESNOU
Tél : 02.98.42.42.84

- **S.A.S. LES EXPERTS CONSEILS DE FRANCE**
Président : Michel COMBE
17 rue Gaston Planté - 29850 GOUESNOU
Tél : 02.98.42.42.84

- **S.A.R.L. LES KERJUGUEN**
Gérant : Hubert HENRY
2 Square Keraval - 56610 ARRADON
Tél fixe en attente

- **S.A.R.L. LAC**
Gérant : Laurent CELLERIER
Immeuble Le Stiff - 15 rue Jurien de la Gravière - 29200 BREST
Tél : 02.98.80.40.44

- **S.A.R.L. L C BRETAGNE CONSEIL**
Gérant : Laurent COSSE
13 rue des Erables - 35400 ST MALO
Tél fixe en attente

- **S.A.R.L. TRISKELL EXPERTISE**
Gérant : Jean-Michel LE GALL
33 Avenue du Général de Gaulle
22190 PLERIN
Tél : 02.96.74.78.88

- **S.A.R.L. ORYA CONSEIL**
Gérante : Béatrice ARONDEL
22 Allée de Limoges - 56000 VANNES
Tél : 06.14.83.21.94

- **S.A.R.L. PACECO** *(à effet au 01/04/13)*
Gérante : Céline PAVOINE
105 Avenue Henri Fréville – 35200 RENNES
Tél : 02.99.50.31.92

- **S.A.R.L. QUINIOU ET ASSOCIES**
(à effet au 01/04/13)
Co-gérants : Daniel QUINIOU et Gwénolé LE PROVOST
Parc d'affaires CAP SUD
1 rue de la Croix Désilles - 35400 ST MALO
Tél : 02.23.52.29.10

À titre secondaire :

- **S.A.R.L. AKOLEO**
Responsable ordinal : Gilles FRANCOIS
55 rue Pasteur - 22950 TREGUEUX
Tél : 09.72.30.20.34

- **S.A.R.L. COMPTA EXPERT SAINT BRIEUC**
Responsable ordinal : David BLANCHARD
5 rue de la Préjentais - 22200 DINAN
Tél : 02.96.39.89.17

- **S.A.R.L. EXA NOVA**
Responsable ordinal : Anne VALOTAIRE
12 A rue du Patis Tatelin - CS 80635
35706 RENNES
Tél : 02.99.54.70.66

RÉINTÉGRATIONS EXPERTS-COMPTABLES INDÉPENDANTS

- **Laurent COSSE**
13 rue des Erables - 35400 ST MALO

- **Hervé DAVID**
5 rue Geistdoerfer - 22100 DINAN

- **Dominique GIARD**
10 rue Gertrude Bell - 56000 VANNES

TRANSFERTS D'INSCRIPTION ARRIVÉE

En qualité d'expert-comptable indépendant

En provenance du Conseil régional de P.A.C.A.

- **Jean-Jacques ROLA**
1 place Saint Michel
56130 LA ROCHE-BERNARD

En qualité de salarié 83 ter d'A.G.C.

En provenance du Conseil de la région Champagne :

- **Hervé CARRE**
s/c CFA-AGC 35
Rond Point Maurice Le Lannou
ZAC Champeaux - CS 84242
35042 RENNES
Tél : 02.23.48.25.53

CHANGEMENTS DE SECTIONS

D'expert-comptable salarié à expert-comptable indépendant

Sans changement d'adresse professionnelle :

- **Bertrand DAVY**
s/c S.A.R.L. LAINE, DAVY & ASSOCIES
18 rue Jean Jaurès - BP 15 - 35400 ST MALO
Tél : 02.99.56.75.80

- **Marie DILAS-LE ROCH**
s/c S.A.S. AGESCOR
111 rue Jean Jaurès - Arcal BP 30080
56002 VANNES CEDEX
Tél : 02.97.42.43.78

- **Eric MACHERAS**
50 rue Ville Pépin - 35400 ST MALO
Tél : 06.83.03.13.25

- **Stéphane MOREL**
s/c S.A.R.L. STEPHANE MOREL & ASSOCIES
18 rue Edgar Touffreau - 56880 PLOEREN
Tél : 02.97.47.49.00

- **Céline PAVOINE**
s/c S.A.R.L. PACECO
105 Avenue Henri Fréville - 35200 RENNES
Tél : 02.99.50.31.92

- **Nelly PIRALLA**
6 B rue Saint Melaine - 35000 RENNES
Tél : 02.23.47.74.76

CHANGEMENTS D'EMPLOYEURS

Experts-Comptables salariés

- **Olivier BRIAND** *(depuis le 02/01/2013)*
s/c SARL SOBRECOMO AURAY
8 rue Pierre de Coubertin - 56400 AURAY

- **Jacques KERAVEL** *(depuis le 22/01/2013)*
s/c Société Civile d'Expertise Comptable Paul TERSIGUEL-Philippe JOLIVET
4 rue Abbé Laudrin - 56100 LORIENT

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Experts-Comptables indépendants

- **Florence LEBAHY**
Parc Edonia - Bâtiment L
rue de la Terre Adélie
35760 ST GREGOIRE
Tél : 02.99.83.31.40

- **Rozenn MOREAU**
107 Avenue Henri Fréville - CS 10704
35200 RENNES
Tél : 06.31.40.12.55

- **Marie-Claude PONSART**
21 rue de Saint Brieuc - 22440 TREMUSON
Tél : 02.96.94.90.43

TRANSFERTS DE SIÈGES SOCIAUX

- **S.A.R.L. CA EX CO**
7 avenue Charles Tillon - 35000 RENNES
Tél : 02.23.48.04.80

- **S.A.S. CAMUS GUILLOU ET ASSOCIÉS**
6 rue Jacques Daguerre
ZAC de Kergaradec - GOUESNOU
CS 50127 - 29803 BREST CEDEX 9
Tél : 02.98.44.93.93

- **S.A.R.L. DYNAMIC STRATEGY EXPERTISE COMPTABLE**
18 rue Edgar Touffreau - Les Jardins de Luscanen - 56880 PLOEREN
Tél : 02.97.47.49.00

- **S.A.R.L. IROISE CONSEILS AUDIT**
6 rue Jacques Daguerre
ZAC de Kergaradec - 29850 GOUESNOU
Tél : 02.98.44.25.32

- **S.A.R.L. LAUDEN EXPERTISE**
Kermaria- route de Quimper
29120 PONT L'ABBE
Tél : 02.29.40.46.62

- **S.A.R.L. VG EXPERTISE CONSEIL**
18 rue Edgar Touffreau - Les Jardins de Luscanen - 56880 PLOEREN
Tél : 02.97.47.49.00

CHANGEMENTS DE DÉNOMINATION SOCIALE

- **S.A.S. CECA OCEANE** à Lorient (56) devient « OCEANE PME »

- **S.A.S. CABINET LE CORRE** à Douarnenez (29) devient « HBS CONSEILS OCEAN »

CHANGEMENT DE FORME SOCIALE

- **S.A.R.L. AGESCOR** à Vannes (56) est transformée en S.A.S.

CHANGEMENTS D'ADRESSE DE BUREAUX SECONDAIRES

Bureaux secondaires de société d'expertise comptable :

- **S.A.R.L. CELLERIER ET ASSOCIES**
a été transféré à « Espace Galaxie Zone de Kerdroniou - 40 rue Marcel Paul 29000 QUIMPER »

- **S.A. COCERTO ENTREPRISE & AUDIT**
a été transféré au « 43 rue Jean Moulin 56300 PONTIVY »

- **S.A.R.L. SOFICO BRETAGNE**
a été transféré au « 30 Ter avenue du Baron Lacrosse - ZI de Kergaradec - 29850 GOUESNOU »

- **S.A. SOGECOM**
a été transféré au « 28 rue des Venètes 56370 SARZEAU »

Bureaux secondaires d'associations de gestion et de comptabilité :

- **AGC COGEDIS FIDEOR**
a été transféré au « 5 avenue Georges Clémenceau - 22400 LAMBALLE »

- **AGC CER France ILLE ET VILAINE**
a été transféré à « ZAC de la Moinerie rue du Grand Jardin - 35400 SAINT MALO »

TRANSFERT DÉPART

En qualité d'expert-comptable indépendant

- **François LE BRIS** à Loudéac (22)
s/c S.A.R.L. COMPTA EXPERT COUTANCES

RADIATIONS

En qualité d'expert-comptable indépendant

Accordées à titre principal :

- **Gérard BEASSE** à Vannes (56) au 01/10/2012

- **Jean-Marie FAY** à Auray (56) au 31/03/2013

- **Pierre GARNIER** à St Malo (35) au 30/04/2013

Accordées à titre secondaire :

- **Stéphane BRIQUET** à Vannes (56)

Sur décision disciplinaire :

- **Pascal RENAUX** à Quimper (29)

En qualité d'expert-comptable salarié

Accordée à sa demande :

- **Philippe VANDAME** à Quimper (29) au 31 décembre 2012

En qualité de société d'expertise comptable

Sur décision disciplinaire :

- **S.A.R.L. SOCOPARE** à Quimper (29)

À titre secondaire et à leur demande :

- **S.A.R.L. CELLERIER et ASSOCIÉS** à Fouesnant (29)

- **S.A. FIDUCIAIRE DE L'OUEST** à Lorient (56)

- **S.A.R.L. PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES** à St Malo (35)

En qualité d'associations de gestion et comptabilité

À titre secondaire

- **A.G.C. AGCLA** à Douarnenez (29)

[...] Session du 22 mars 2013

EXPERTS-COMPTABLES STAGIAIRES

DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE

- BARAZER Lydia
- GAREL Gaëtan
- LANDEL Frédéric

DOSSIERS POUR DÉLIVRANCE DE L'ATTESTATION ET RADIATION

- BOUSCATIER Emmanuel
- GUEDO Sandrine
- HERISSON Gladys
- HUET Yvonnick
- LE PROVOST Nathalie
- LE BRUN Laetitia
- LE PAIH François Xavier
- LEBRETON Xavier
- LEMOINE Aurélie
- MORVAN JEGO Aurélie
- NOEL Arnaud
- PAILLER Maryline
- RICHARD Carine
- ROBIN BEAULIEU Véronique
- WESTER Frédéric

INSCRIPTIONS POUR TROIS ANS PROMOTION 2013

- BOTTET Claire
- BOUDET Arnaud
- BOURGINE Jennifer
- CHARRIER Eudoxia
- CHAUVIN Michel
- CHERRUAULT Sébastien
- CLAUSS Guillaume
- COTTAIS Emilie
- DARY Stéphanie
- DE LA MOTTE Antoine
- GUEGUEN Elodie
- GUILLOU Boris
- LALLICAN Pauline
- LECUE Jérémy
- LE LAY Mathieu
- LELIEVRE Christopher
- LEMAIRE Vincent
- LE TOLGUENEC Lucie
- LOURO Julian
- ORY Amandine
- QUINIOU Sylvain
- RAPITEAU Laëtitia
- RAULT Corentin
- RENIER Alexandra
- SAMSON Agathe
- BARBAZ Marie
- BOUGET Pierrick
- GUIOMAR Aurélie
- LENDRINO Cécile
- MARCHAND Benjamin
- PRADO Aurélien

INSCRIPTIONS POUR DEUX ANS PROMOTION 2013

- CADION Nathalie
- SIVASH Aleksandra
- LE GALL Romain

INSCRIPTIONS POUR UN AN PROMOTION 2013

- BODIN Nathalie
- BOCHER Nadège
- LERIDEAU Steven
- DANET Yann-Maël
- EL MENJRA M'hamed
- CHARPENTIER Marlène
- COQUEN Chloé
- LEBOSSE Sophie
- LE BOHEC Nathalie
- LEBOUC Sylvain
- LE DUIGOU Thomas
- LEO Camille
- MARZIN Sylvie
- PLUCHON Magali
- HENIQUE Magali
- BERLIE Frédéric

CHANGEMENTS D'EMPLOYEUR ET DE MAÎTRE DE STAGE

- LANDAIS Mélanie
- CLERICE Yoann
- GOUAILLIER Stephen

CHANGEMENTS MAÎTRE DE STAGE

- BILLANT Marine
- BOSCHER David
- BRIOT Céline
- LE PENNEC Jean-Philippe

POURSUITES DU STAGE

- LABOISSE Antoine
- ALLARD Rachel
- BESNARD Amélie
- BOHELAY Maxime
- CARO Amélie
- CARRE Christophe
- DANIELO Helena
- DOUIRIN Vincent
- GEFFRAY Franck
- GOUGEON Sylvain
- GUEGAN Cédric
- LAURENT Cédric
- LOGNONNE Isabelle
- ROBERT Mathieu
- ROUAULT Manuéla
- DE PLUVIE Vianney
- PERCHEC Nicolas
- GUYOMARD Pierre
- CHEVER Julien

REPRISES DE STAGE

- BODIN Nancy
- CHERBONNEL Céline
- PRONOST Alexandre
- THIEBAUT Jean-Christophe

TRANSFERTS ARRIVÉE

- DE GUERRY DE BEAUREGARD Florence
- PERON Cécile

SUSPENSIONS DE STAGE

- BELLANGER Régine
- COLSON Anne-Sophie
- ROUSSEAU Frédérick

PROLONGATION DE SUSPENSION

- GOUPIL Lauriane

INVALIDATION DE STAGE

- LE LOUEDEC Erwan

DOSSIERS POUR RADIATION

- AGENEAU Claire
- CHAPRON Anne-Laure
- COTTENNEC Solène
- DEBROISE Anne
- GORIOUX Pierre-Marie
- GOUEROU Erwan
- GOURRIER Sébastien
- MARECHAL Nicolas
- MONNERIE Anne
- RIOU Sébastien

NOUVEAUX DIPLÔMÉS DU DEC

- M. BONVALET Thomas
- M. BOSCHER Mickaël
- M. BURLOT Alain
- M. CHRISTOPHE Jean-Patrick
- Mme CLEMENT Florence
- Mme CORLOSQUET Stéphanie
- Mme GAUMER épouse MAROT Marie-Laure
- M. GOUVARY Mickaël
- M. GRINHARD Nicolas
- M. GUILLOUX Samuel
- Mme HUE Aurélie
- Mme LANDEL épouse TIRIAU Aurélie
- Mme LANNUZEL épouse GUILLEMOT Laëtitia
- M. LE PROVOST Gwenolé
- M. LECONTE Vincent
- M. LEPERT Damien
- Mme MALARD Anne-Lise
- Mme MEHAULT Maëlle
- Mme MERVIN Marie-Claire
- M. MORVAN Yann
- Mme TAUBATY épouse BOCABEILLE Emilie
- M. TURPIN Nicolas
- M. VINCENT Anatole

CALENDRIER 2013 DU TABLEAU

Régulièrement, vous nous soumettez vos dossiers de demandes d'inscriptions (personnes physiques et/ou morales), changements dans vos modes d'exercice, modifications statutaires, demandes de radiations, etc. Pour faciliter nos échanges, nous vous précisons ci-après le timing à respecter IMPERATIVEMENT cette année :

→ **Date limite du dépôt des pièces**
- **Vendredi 10 mai 2013**
- **Vendredi 28 juin 2013**
- **Lundi 2 septembre 2013**
- **Jeudi 28 novembre 2013**

→ **Réunions de la commission du Tableau**
- **Mardi 21 mai 2013**
- **Jeudi 11 juillet 2013**
- **Mardi 17 septembre 2013**
- **Mardi 10 décembre 2013**

→ **Sessions de conseil**
- **Vendredi 24 mai 2013**
- **Vendredi 19 juillet 2013**
- **Mardi 24 septembre 2013**
- **Mercredi 18 décembre 2013**

Une réception des pièces dans le délai indiqué (le plus tôt étant le mieux) permet la réclamation d'éléments manquants avant la réunion de la commission. Celle-ci étudie ensuite les dossiers de sa compétence pour en rendre compte, en session plénière de Conseil, à la suite de laquelle la notification de la décision vous est adressée. Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne pourront être portés à l'ordre du jour. Nous vous remercions de votre compréhension.

LES ANNUAIRES 2013 sont parus

Les cabinets d'expertise comptable ont reçu de façon dématérialisée les annuaires par département. Ils ont également été envoyés, en version papier, à tous les organismes qui reçoivent des porteurs de projet.

Si vous souhaitez recevoir l'annuaire 2013, en format papier, contactez Brigitte Martin : bmartin@bretagne.experts-comptables.fr

ATTENTION À LA RADIATION D'OFFICE

Défaut d'assurance responsabilité civile professionnelle.

L'article 125 du décret 2012-432 prévoit notamment qu'est réputée démissionnaire toute personne physique ou morale inscrite au Tableau ou à sa suite qui ne justifie pas d'une couverture continue de sa responsabilité civile professionnelle à compter de son inscription au Tableau. Après deux appels infructueux adressés à un mois d'intervalle, le second par lettre recommandée contenant obligatoirement le texte du présent article, elle est radiée du Tableau. Il appartient donc à chaque membre de l'Ordre, personne physique ou morale, de justifier annuellement de sa couverture au travers de la production d'une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
Un modèle d'attestation est en ligne sur notre site internet : www.bretagne.experts-comptables.fr

[MÉDIATION]

Obligations lors de la reprise d'un dossier à un confrère

Mode d'emploi

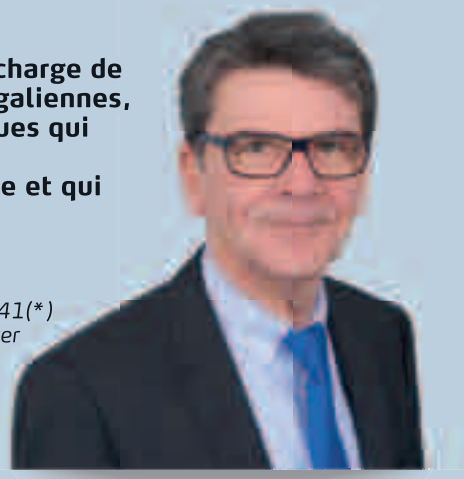

Pascal Chapin, Vice-Président en charge de la supervision des commissions régaliennes, rappelle ici les règles déontologiques qui doivent être appliquées lors de la reprise d'un dossier à un confrère et qui figurent à l'article 163 du décret du 30 mars 2012 :

Les personnes mentionnées à l'article 141(*) appelées par un client ou adhérent à remplacer un confrère ne peuvent accepter leur mission qu'après en avoir informé ce dernier.
Elles s'assurent que l'offre n'est pas motivée par la volonté du client ou adhérent d'éluder l'application des lois et règlements ainsi que l'observation par les personnes mentionnées à l'article 141 de leurs devoirs professionnels.
Lorsque les honoraires dus à leur prédécesseur résultent d'une convention conforme aux règles professionnelles, elles doivent s'efforcer d'obtenir la justification du paiement desdits honoraires avant de commencer leur mission. A défaut, elles doivent en référer au Président du Conseil régional de l'Ordre et faire toutes réserves nécessaires auprès du client ou adhérent avant d'entrer en fonction.
Lorsque ces honoraires sont contestés par le client ou adhérent, l'une des personnes mentionnées à l'article 141 appelées à remplacer un confrère suggère par écrit à son client ou adhérent de recourir à la procédure de conciliation ou d'arbitrage de l'Ordre prévue aux articles 159 et 160.
Le prédécesseur favorise, avec l'accord du client ou adhérent, la transmission du dossier.

Un confrère qui reprend un dossier et qui n'aura pas :
- adressé une lettre au confrère comme le prévoit l'article 163,
- adressé, en cas de non paiement intégral, un courrier au Président du Conseil régional de l'Ordre afin de pouvoir commencer ses travaux,
- adressé à son client un courrier lui suggérant de recourir à la procédure de conciliation ou d'arbitrage,

est passible de sanctions disciplinaires et sera convoqué devant la commission déontologique.

Je rappelle également que dans les exemples de lettres de mission communiqués par le Conseil supérieur, il existe un délai de prévenance pour interrompre la mission et que ce délai, s'il n'est pas respecté, est assorti d'une clause pénale de l'ordre de 30% à la charge du client. Le confrère successeur qui souhaite reprendre rapidement le dossier, et cela arrive, doit prévenir le client du coût supplémentaire que celui-ci devra assumer.

Nul n'est besoin de préciser que le comportement de certains confrères peu scrupuleux des règles déontologiques (et morales) dans les cas de reprises de dossiers alourdit le travail de la commission déontologie et nuit à l'image de notre profession.

A une époque où la tentation est grande pour certains de déroger aux règles (difficultés économiques, communication et prospection faite par des commerciaux), nous veillerons à la stricte application des textes qui nous régissent.

(*) experts-comptables, experts-comptables stagiaires, salariés mentionnés aux articles 83 ter et 83 quater, sociétés d'expertise comptable et associations de gestion et de comptabilité.

BU ET APPROUVÉ

par Jean-Paul Eyraud, expert-comptable à Rennes (35)

Chassagne-Montrachet 1er cru, Château La Grâce Dieu des Prieurs

▪ Chassagne-Montrachet 1er cru Clos Saint Marc 2006, Maison Olivier Leflaive
Cette parcelle se trouve à proximité de Saint-Aubin (21), sa surface est de 0,80 ha. Elle fait partie de la maison Olivier Leflaive depuis 1998 et est en production depuis 2000. Le cépage chardonnay s'exprime sur ce terroir avec délicatesse.
Ce vin du millésime 2006 est d'une couleur jaune discrète avec des nuances de vert pâle.

Au nez, il apparaît frais et discret, avec une pointe florale ; après agitation, le nez toujours discret prend une note florale. En bouche, l'attaque est douce, vive ensuite avec des notes acidulées. Ce vin d'une longueur moyenne est caressant.

C'est un vin à goûter en apéritif ou à déguster sur une entrée de charcuterie fine et légère permettant un équilibre mets/vin.

Vente dans le négoce et chez les cavistes.
www.olivier-leflaive.com

▪ Château La Grâce Dieu des Prieurs 2009 Saint-Emilion Grand Cru
Ce château se situe sur le secteur de La Grâce Dieu, à Saint-Emilion, avec un terroir de graves et de sables. Il se situe sur le plateau entre les villages de Pomerol et de Saint-Emilion. La propriété est de 7 ha, plantée de vignes ayant un âge moyen de 40 ans. L'encépagement est à 90% le merlot et à 10% le cabernet franc.

Le travail de la vigne est classique sans désherbant, la récolte est entièrement manuelle et la vinification et l'élevage sont traditionnels. Tout le vin est élevé en barriques de chêne, renouvelées à hauteur de 25% tous les ans. La production est d'environ 20 000 bouteilles.

Ce millésime 2009 présente une couleur vive, d'un rouge grenat avec une belle brillance. Le nez est discret avec de petites notes de petits fruits rouges très mûrs ; à l'agitation, il développe des notes fumées. En bouche, le vin est d'une attaque souple, présentant des tannins fins, il poursuit très enveloppant sur une belle structure. C'est frais et sapide. Ce vin est d'une belle expression classique alliant équilibre et finesse.
A déguster sur une grillade ou sur un rôti de bœuf dès maintenant, ou à conserver 5-6 ans.

Vente à la propriété 05 57 74 42 97
ou chez Duclot à Bordeaux.

TABLES D'EXPERTS

par Christophe Kunsch, expert-comptable à Ploemeur (56)

Restaurant Le Pressoir
Saint Avé (56)

Vincent David, ce breton de Saint-Brieuc, est le nouveau maître des lieux depuis juillet 2010.
Une cuisine d'auteur, inspirée et soignée, où la passion du métier est à fleur d'assiette avec une carte et des menus qui s'appuient sur des produits locaux rigoureusement sélectionnés.
Le choix des poissons et coquillages s'avère difficile... ormeau sauvage poêlé, meunière en persillade, millefeuille de sardines en filet juste rôties, grosses langoustines rôties à la fleur de thym.
Quelques volailles se laissent également séduire : poularde de Bresse farcie aux escargots, canard de Challans cuit rosé sur l'os.
Les desserts qui oscillent entre création et classique sont à l'unisson avec une tendance chocolat très marquée... et très appréciable.
La cave, quant à elle, a engrangé suffisamment de flacons de qualité pour soutenir un siège.
Bref à conseiller aux gourmets du chiffre en quête de belles saveurs.

7 rue de l'hopital
56890 SAINT AVE
02 97 60 87 63

Menus 28/95 €
Carte 80 €

Restaurant Armen
Brest (29)

Ancien de chez Joël Robuchon à Paris et de chez Paul Bocuse à Lyon (excusez du peu...), puis après une étape de 7 ans au restaurant «L'Amirauté» à Brest, Yvon Morvan a ouvert en 2007 son propre restaurant «l'Armen».
Un endroit sobre (certains pourront penser un peu désuet...) et chaleureux où l'on sait faire la différence entre le paraître et l'être... Si l'homme est tourné vers la mer (le nom fait référence au phare) avec des ormeaux des Abers ou des langoustines de Loctudy, il ne dénigre pas le canard ou le foie gras. En effet, le feuilleté de pigeon farci au lard et foie gras constitue un véritable morceau de bravoure.
Le kig ha farz en deux services mérite également toute notre attention. En dessert, la variation autour du chocolat noir ravira les gourmets. L'endroit a du cachet et la carte des vins de la ressource. Attention, la notoriété et la capacité de trente couverts imposent une réservation préalable.
Ne vous gênez pas, un petit bonheur ne se refuse jamais.

21 rue de Lyon
29200 BREST
02 98 46 28 34

Menu Rochers (Entrée, Plat, Dessert) : 34 €
Menu Kig ha farz: 55 €
Menu saveurs hivernales: 68 €
Menu dégustation : 95 €

Crédit Mutuel de Bretagne

LA banque à qui parler

www.cmb.fr

MON CONSEILLER PRO

« Il connaît mes besoins comme moi je connais mon métier. »

Acteur économique régional de premier plan, le Crédit Mutuel de Bretagne est la banque d'une entreprise sur trois. Avec nous, vous trouverez toute la proximité, la réactivité et l'expertise dont vous avez besoin.

Vous aussi, rejoignez le Crédit Mutuel,

la banque à qui parler.

Rendez-vous dans l'espace Professionnels
du site www.cmb.fr
ou contactez l'agence la plus proche de vous.

Crédit Mutuel Arkéa - S.A. coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances -1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon
Siren 775 577 018 - RCS Brest - N° Orias 07 025 585 - 04/2013

mpl Grand Ouest

AU SERVICE DE TOUTES
LES PROFESSIONS LIBÉRALES

Maison des Professions Libérales du Grand Ouest

Office Régional d'Information,de Formation et des Formalités (ORIFF-PL) pour les Professionnels Libéraux de Bretagne et des Pays de la Loire

ACCUEIL ET INFORMATION

Au sein de chaque Maison des Professions Libérales, les professionnels libéraux bénéficient d'un point d'accueil et d'information

FORMATION

- **ENTREPRENEUR LIBERAL** (gestion, management, bureautique…)
- **COLLABORATEURS ET SALARIES** (accueil, bureautique…)

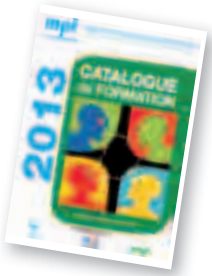

GUICHET UNIQUE D'ACCOMPAGNEMENT

Les Maisons des Professions Libérales vous proposent :

- **REUNIONS d'INFORMATION GENERALE** collectives (Journée de la Création d'Entreprise Libérale, Matinales Auto-entrepreneur, Passeport Exercice Libéral, Journée de la Transmission d'Entreprise Libérale)
- **ATELIERS SPECIFIQUES** semi-collectifs (Définir son offre de service, Mettre en place son tableau de bord, Recruter un salarié...)
- **RENDEZ-VOUS de CONSEIL** individuels avec un expert (adressé par l'Ordre des Experts comptables, l'Ordre des avocats...)

UN RÉSEAU DE 9 MAISONS DES PROFESSIONS LIBÉRALES DÉPARTEMENTALES

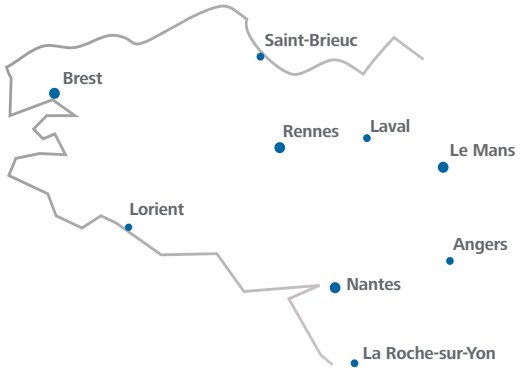

NOUS CONTACTER

Maison des Professions Libérales du Grand Ouest
107 avenue Henri Fréville
35203 RENNES - Cedex 2
Accès Métro Station Henri Fréville
Tél : 02 99 77 21 79
Courriel : contact@mplgrandouest.org

www.mplgrandouest.org